

aktuell



OGBL

Fête du travail
des cultures
et du dialogue

Centre Culturel de Rencontre
Abbaye de Neumünster
Luxembourg/Grund

- Réforme ou diminution des pensions?
- **Rentenreform oder Rentenkürzung?**
- Pour une sortie du nucléaire!



Le service

INFORMATION, CONSEIL et ASSISTANCE

No de téléphone unique: **(00352) 2 6543 777** (sauf autre indication)

Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-29

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations **sur rendez-vous vendredi matin**

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations **sur rendez-vous mercredi matin**

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h00

Permanences spéciales droit social français vendredi: 14h00 - 17h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, rue des Ecoles
Consultations **sur rendez-vous jeudi après-midi**

Differdange

L-4660 Differdange 17, rue Michel Rodange
Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30 Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville
Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet
Mercredi: 14h00 - 17h30

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch Fax: 50 44 81
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)
Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean
Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations **sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi**

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück
Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél. : 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

Tél.: 26 84 56 45

Permanence téléphonique le mercredi:
de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm

EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat: Dudelange et à Grevenmacher



Service de consultation STRESS au travail

Tél.: (+352) 444 091 222

OGB-L

info@ogbl.lu www.ogbl.lu

Aktuell

Sommaire

Editorial 4

- Rentenreform oder Rentenkürzung?

Dossiers nationaux 6

- OGBL-Nationalvorstand
- Réunion du Comité exécutif de l'OGBL
- Inflation bei 3,6% in Luxemburg
- Pensionsreform
- Luxemburger Aktionskomitee gegen Atomkraft
- Pour un tournant dans la politique énergétique et une sortie du nucléaire
- Je peux voter

Du nouveau dans les entreprises 18

Aviation Civile, Bâtiment, Commerce, Services publics, Santé, Education, Banques, Nettoyage e.a. ...

1er mai Fête du travail I-VIII**Formation Syndicale de l'OGBL** 28**Frontaliers /Grenzgänger** 32**Dossiers européens** 35

- Europäischer Aktionstag
- Journée internationale de la Femme
- Analyse critique de la stratégie 2020 de l'UE

Chambre des salariés 40**Assemblées générales de l'OGBL** 42**Divers** 43

- Journée de réflexion SEW et FGIL
- ASTI Bus «Je peux voter»
- Nachruf Jacques Haas

PENSIONSREFORM: MANNER GELD... ODER



TATSÄCHLECH! DO MUSS U MËI SCHRAUWE GEKREINT GÏN

RENTEMAUER



A WANN DER FÄERDEG SIDD, DA GÏTT DER DENEN DO UEWEN HËLLEFEN!

NËMME GUTT DATT SE EIS NACH BEHALEN



Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz
Photo couverture: Yoshikazu Tsuno, ImageForum

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding
Präsident

Rentenreform oder Rentenkürzung?

Laut den Angaben des Sozialpanoramas der Arbeitnehmerkammer sind die sozialen Ungleichheiten bei den Rentnern geringer als bei der aktiven Bevölkerung. Auch das Armutsrisiko liegt niedriger. Dies ist eigentlich ein positives Zeichen für das luxemburgische Rentensystem. Bei den anstehenden Diskussionen über unser Rentensystem gilt es dafür zu sorgen, dass diese Vorteile erhalten bleiben. Eine Reform muss unser Rentensystem stärken, es an die Bedürfnisse der zukünftigen Generationen anpassen.

Viele Menschen fragen sich angesichts der hohen Reserven unseres Rentensystems, ob eine Reform notwendig ist. Tatsache ist, dass in den nächsten Jahren die Zahl der Rentner stark ansteigen wird. Bei gleichbleibenden Einnahmequellen und gleichbleibenden Leistungen wird die Pensionskasse je nach Hypothese über die wirtschaftliche Entwicklung zwischen 2024 und 2028 auf die angehäuften Reserven zurückgreifen müssen, die dann Mitte 2030 oder Anfang 2040 aufgebraucht sein würden. Aufgrund dieser vergleichsweise günstigen Ausgangslage müsste es möglich sein unser Rentensystem auch über diese Termine hinaus im Interesse der zukünftigen Generationen zu stabilisieren und abzusichern ohne auf Leistungskürzungen zurückzugreifen.

*Aktuelle Orientierung
für den OGBL nicht
akzeptabel*

Unserer Meinung nach ist dies möglich, wenn die Einnahmen der Pensionskasse durch leichte und über die Jahre gestreckte Beitragserhöhungen, sowie durch neue zusätzliche Einnahmequellen, die nicht ausschließlich auf dem Lohn sondern auch beispielsweise auf den Einnahmen aus Kapital beruhen, verbessert werden (siehe hierzu auch die Vorschläge und Berechnungen der Arbeitnehmerkammer von Januar 2010). Darüber hinaus müssen positive Maßnahmen getroffen werden damit eine Frühverrentung vermieden werden kann. Es könnten flexible Übergänge zwischen dem Arbeitsleben und der Rente geschaffen werden, bspw. durch ein Recht auf Teilzeitarbeit bei gleichzeitigem Bezug einer Teilrente. Notwendig ist auch eine konsequente Politik, die auf die Verbesserung der Arbeitsbedingungen setzt und damit dem körperlichen und geistigen Verschleiß, dem viele Menschen durch ihre Arbeit ausgesetzt sind Einhalt bietet. Wir brauchen ebenfalls wirksame arbeitsrechtliche Maßnahmen, die ältere Arbeitnehmer besser vor wirtschaftlich motivierten Entlassungen schützen, die verhindern, dass ältere Arbeitnehmer regelrecht aus dem Arbeitsleben gedrängt werden.

Wichtig ist es auch zu berücksichtigen, dass es ein politisches Ziel der Regierung ist, dass 40% der Jugendlichen nach dem klassischen oder dem technischen Abitur weiter studieren sollen, d.h. ihre Berufslaufbahn erst mit 22, 23, 25 Jahren beginnen werden. Es ist kaum anzunehmen, dass

all diese jungen Menschen später Großverdiener werden. Was bieten wir ihnen an, dass sie zumindest das Rentenniveau ihrer Eltern halten können?

Die Orientierungen, die den Gewerkschaften vorgestellt wurden, behandeln diese Fragen nicht oder nur am Rande.

Die Frage der Beiträge und/oder zusätzlicher Einnahmequellen wird im Text nicht behandelt. Im Gespräch wurde gesagt, Beitragserhöhungen wären nicht ausgeschlossen, würden aber frühestens in 10 Jahren anstehen. Neue zusätzliche Einnahmequellen sind bislang kein Thema. Warum eigentlich? Auf diese Weise könnte unsere Rentenversicherung noch länger abgesichert werden.

Zentraler Vorschlag der Regierung ist eine Kürzung der Rentenleistung bei 40 Beitragsjahren, die der Versicherte durch zusätzliche Beitragsjahre ausgleichen könnte, wenn er länger arbeiten würde. Auf Grund der vorgesehenen Änderungen bei den Steigerungssätzen, geht diese Rechnung aber in den wenigsten Fällen auf – in den meisten Fällen erreicht man auch mit 45 oder mehr Beitragsjahren nicht die Rentenleistung auf die man heute mit 40 Beitragsjahren Anrecht hat.

Besonders betroffen wären unseren Berechnung nach Arbeitnehmer, die 20 Jahre und mehr Nachtschicht leisten müssen, Invaliden, Witwen und Waisen sowie Menschen, die früh anfangen zu arbeiten oder länger studieren.

Sicherlich die Regierungsvorschläge beinhalten Schutzmaßnahmen für diejenigen, die ihr Leben lang nur den Mindestlohn oder leicht mehr verdienen. Positiv ist, dass niemand direkt gezwungen wird länger zu arbeiten, dass das gesetzliche Rentenalter im Gegenteil zu vielen anderen Ländern nicht verlängert werden soll.

Positiv ist auch, dass die aktuellen Renten nicht gekürzt werden sollen, obwohl die Regierungsvorhaben in punkto Rentenajustement kritisch hinterfragt werden müssen. Die vor dem Votum eines Gesetzes erworbenen Rechte sollen ebenfalls nicht angetastet werden. Umgekehrt bedeutet dies aber auch, dass die negativen Maßnahmen sich desto stärker auswirken je jünger man ist. Ist dies das Zukunftsbild, das die politisch Verantwortlichen den jungen Generationen vermitteln wollen.

Wir verlangen, dass unsere Kritiken und unsere Alternativen objektiv diskutiert werden.

In der aktuellen Form sind die Orientierungen der Regierung auf jeden Fall für den OGBL nicht akzeptabel.

Jean-Claude Reding
Président

Réforme du système de pension ou diminution des pensions?

Selon le «panorama social» de la Chambre des salariés, les inégalités sociales sont moins grandes chez les pensionnés que dans la population active. La même chose est vraie pour le risque de pauvreté. Ceci est un bon signe pour le régime luxembourgeois d'assurance pension. Dans le cadre des prochaines discussions sur la réforme du système de pension, il importe de veiller au maintien de ces avantages. Une réforme doit renforcer notre système de pension et doit l'adapter aux besoins des générations futures.

Beaucoup de personnes se demandent si compte tenu des réserves importantes de notre système de pension une réforme de celui-ci est nécessaire. C'est un fait que dans les années à venir le nombre de pensionnés augmentera considérablement. A défaut de changements au niveau du financement et tout en gardant les prestations d'aujourd'hui inchangées, selon différents scénarios relatifs à l'évolution économique, la réserve commencerait à diminuer entre 2024 et 2028 et elle serait épuisée entre 2035 et 2040. Compte tenu de ces conditions de départ comparativement avantageuses il devrait être possible de stabiliser et de sécuriser notre système de pension au-delà de ces étapes dans l'intérêt des générations futures sans devoir recourir à une dégradation des prestations.

A notre avis ceci est possible si les recettes de la Caisse de pension sont améliorées par le biais de légères augmentations des cotisations étendues sur plusieurs années ainsi qu'en captant d'autres sources de financement que les salaires comme par exemple les revenus provenant du capital (voir également à ce sujet les propositions et calculs de la Chambre des salariés de janvier 2010). Par ailleurs, il y a lieu de prendre des mesures positives permettant d'éviter les pensions de vieillesse anticipées. L'on pourrait concevoir un système de transitions flexibles entre la vie active et la retraite, par exemple en créant un droit au travail partiel combiné avec une pension partielle. Il est en outre nécessaire de mettre en œuvre une politique conséquente en matière d'amélioration des conditions de travail dans le but de contenir voire de prévenir l'usure physique ou mentale due au travail. Nous avons également besoin de mesures efficaces en matière de droit du travail permettant de mieux protéger les salariés plus âgés contre les licenciements pour raisons économiques, des mesures qui empêcheraient les employeurs de pousser les salariés plus âgés vers la sortie de la vie active.

Il importe également de prendre en compte l'objectif politique du gouvernement que 40% des lycéens poursuivent des études supérieures après leur bac. Ceci veut dire que ces jeunes ne commenceront leur carrière professionnelle qu'à partir de l'âge de 22, 23, 25 ans. Il est peu probable que toutes ces personnes deviennent plus tard des bénéficiaires de gros salaires. Que pouvons-nous leur offrir afin qu'ils puissent au moins atteindre le niveau de retraite de leurs parents?

Les orientations de la réforme présentées aux syndicats ne

traitent pas ces questions ou les touchent à peine.

Le texte ne mentionne nulle part le sujet des cotisations et/ou de sources de recettes supplémentaires. Lors de notre entrevue avec les ministres compétents une augmentation des cotisations n'a pas été écartée, mais au plus tôt dans 10 ans. Le sujet concernant de nouvelles sources de revenu pour la Caisse de pension n'a pas été évoqué. Pourquoi pas? Car en recourant à des recettes supplémentaires, le système pourrait être sécurisé pendant une plus longue période.

La proposition centrale du gouvernement consiste en une diminution des prestations de retraite après 40 années de cotisation, diminution à laquelle l'assuré pourrait remédier par une prolongation de sa vie active au-delà des 40 années. Mais à cause de la modification des majorations proportionnelles ce calcul ne fonctionnera pas pour la plupart des assurés. Même en cotisant pendant 45 années ou plus on n'atteindra pas le niveau de pension auquel on a droit aujourd'hui après 40 années de cotisation.

D'après nos calculs, ces changements toucheront en particulier les salariés qui ont effectué pendant 20 ans ou plus du travail de nuit, les invalides, les veuves et les orphelins ainsi que les personnes qui commencent à travailler jeune ou qui font de longues études.

Les propositions gouvernementales comprennent certes des mesures de sécurité pour ceux qui pendant toute leur carrière ne touchent que le salaire minimum ou un peu plus. Nous portons également un jugement positif sur le fait qu'il est envisagé de ne forcer personne à travailler plus longtemps, c'est-à-dire que contrairement à beaucoup d'autres pays, le Luxembourg n'augmentera pas l'âge légal de la retraite.

Un autre point positif est le fait qu'il n'est pas prévu de toucher aux pensions actuelles quoiqu'il faut mettre en question les intentions du gouvernement en ce qui concerne l'ajustement des pensions à l'évolution générale des salaires. Il n'est par ailleurs pas non plus prévu de toucher aux droits acquis avant la mise en vigueur d'une nouvelle loi. Par contre, ceci veut dire aussi que les mesures de réduction des prestations envisagées auront un effet d'autant plus négatif sur les jeunes. Plus on est éloigné de la retraite, plus on perdra. Est-ce un tel avenir que les responsables politiques souhaitent préparer aux jeunes générations?

Nous exigeons que nos critiques et nos alternatives soient considérées de manière objective dans le cadre des discussions.

En tout cas, les orientations du gouvernement sont inacceptables pour l'OGBL dans leur forme actuelle.

*Les orientations actuelles
sont inacceptables
pour l'OGBL*

Nationalvorstand

Ein klares Nein zum Gesetzesprojekt der Rentenreform

Anlässlich seiner Sitzung vom 24. März hat sich der Nationalvorstand des OGBL einstimmig gegen die Rentenreform, wie sie die Regierung vorschlägt, ausgesprochen. Das aktuelle Projekt ist nicht annehmbar, da die Mehrzahl der Versicherten zu Verlierern würde. Am stärksten betroffen wären die jungen Arbeitnehmer. Der OGBL fordert eindringlich, dass Alternativen, besonders im Einnahmehereich, in der Debatte Rechnung getragen werden. Der Nationalvorstand hat der Exekutive das Mandat erteilt die Gegenwehr gegen das aktuelle



Projekt zu steuern und Gegenvorschläge auszuarbeiten. Was den in Brüssel diskutierten Wettbewerbspakt angeht, befürchtet der OGBL eine noch bedeutendere Verschlechterung der Löhne, Arbeitsbedingungen und der sozialen Rechte und Leistungen in Europa. Dieser Pakt enthält alle Zutaten, um den Aufbau eines sozialen Europas hinfällig zu machen. Der OGBL wird sich dagegen mit allen ihm zur Verfügung stehenden Mitteln zur Wehr setzen. Der Nationalvorstand hat ebenfalls über Fragen betreffend die Inflation und die Kaufkraft beraten und hat sich mit der wirtschaftlichen Lage in den verschiedenen Wirtschaftszweigen beschäftigt. Ein ganz anderes Thema war dann dem Nationalvorstand eine Stellungnahme wert: angesichts der nuklearen Katastrophe, die im Moment Japan und die pazifischen Länder trifft, hat der OGBL seine antinukleare Haltung bekräftigt. Er wird an allen Initiativen gegen die Nuklearenergie in Luxemburg und darüber hinaus teilnehmen und sie unterstützen. Er ruft die Luxemburger Regierung und die luxemburgischen Europadeputierten auf, mutig und deutlich die Position unseres Landes gegen jegliche Pro-Nuklearpolitik auf europäischer Ebene zu vertreten.

Comité national

Un non clair et net au projet de réforme de l'assurance pension du gouvernement

A l'occasion de sa réunion du 24 mars, le Comité national de l'OGBL s'est prononcé à l'unanimité contre la réforme de l'assurance pension telle que pensée par le gouvernement. Le projet actuel est inacceptable car la très grande majorité des assurés serait perdante. Les plus durement frappés seraient les jeunes. L'OGBL demande avec insistance que des alternatives notamment du côté des recettes soient prises en compte dans le débat. Le Comité national a donné mandat au Bureau exécutif d'organiser et de piloter l'opposition contre le projet actuel et d'élaborer des contre-propositions. En ce qui concerne le pacte de compétitivité européen en discussion à Bruxelles, l'OGBL redoute une dégradation encore plus prononcée des salaires, des conditions de travail et des droits et prestations sociaux en Europe. Ce pacte contient tous les ingrédients pour rendre définiti-

vement caduque la construction d'une Europe sociale. L'OGBL s'y opposera par tous les moyens possibles. Le Comité national s'est également penché notamment sur les questions relatives à l'inflation et au pouvoir d'achat et il a pris connaissance de la situation dans différents secteurs économiques. Dans un tout autre registre et compte tenu de la catastrophe nucléaire qui frappe actuellement le Japon et les pays du Pacifique, le Comité national a renouvelé sa position antinucléaire. Il participera à et soutiendra toutes les initiatives contre l'énergie nucléaire au Luxembourg et au-delà. Il lance un appel au gouvernement et aux eurodéputés luxembourgeois de faire entendre de manière audible et courageuse la voix de notre pays contre toute politique pro-nucléaire au niveau européen.

Réunion du Comité exécutif de l'OGBL

L'OGBL demande au gouvernement de prendre d'urgence des mesures pour contenir l'inflation

A l'occasion de sa réunion du 28 février 2011, le Comité exécutif de l'OGBL a analysé entre autres la situation économique et sociale du pays. Si d'un côté le Comité exécutif est satisfait de la sortie de crise au Grand-Duché, de la reprise économique et de l'amélioration conséquente des finances publiques, il regrette vivement que sur base de chiffres trop pessimistes qui ne correspondent définitivement plus à la réalité, les salariés et pensionnés doivent continuer à payer le prix de la crise financière. Impôt de crise, impôt de solidarité, augmentations des cotisations de l'assurance maladie, augmentation des participations des assurés aux soins de santé, non adaptation des barèmes de taxation des salaires à l'inflation, ... autant de charges qui se révèlent aujourd'hui doublement pénalisantes. Elles plombent le pouvoir d'achat des ménages et alimentent l'inflation domestique. Par ailleurs, une perte en pouvoir d'achat des ménages est toujours synonyme de perte pour l'économie nationale.

En conséquent, l'OGBL demande avec insistance au gouvernement d'abolir l'impôt de crise avec effet au 1^{er} janvier 2012 et d'instruire son représentant au sein du Comité directeur de la Caisse nationale de santé (CNS) de voter ensemble avec les représentants des salariés l'abrogation immédiate des augmentations de la participation des assurés aux soins de santé.

Appel pressant pour maîtriser l'inflation domestique

Compte tenu de la crise politique exceptionnelle dans le monde arabe et des répercussions de cette crise sur le prix du pétrole et l'envol de l'inflation extérieure, l'OGBL adresse un appel pressant au gouvernement de mettre en œuvre d'urgence un train de mesures permettant d'au moins maîtriser l'inflation «faite maison». Concrètement l'OGBL demande la mise en place d'un gel total des prix administrés jusqu'à la fin de 2011, et au niveau des communes, une révision vers le bas de certaines taxes communales récemment augmentées comme le prix de l'eau potable et des eaux usées.

Dans ce contexte, le Comité exécutif de l'OGBL rappelle au gouvernement et aux fédérations patronales les accords tripartites de 2006 relatifs à la maîtrise de l'inflation notamment la désindexation des contrats conclus par l'Etat ainsi que la mise en place d'accords volontaires de maîtrise des prix de vente dans différents secteurs économiques.

L'OGBL demande à nouveau au gouvernement de mettre en place rapidement l'observatoire des prix et des marges.

En outre, le gouvernement est invité à faire le nécessaire pour rendre illégal la pratique des hausses automatiques stipulées dans certains contrats de services.

Compensations pour les salariés, plus de justice sociale

L'OGBL rappelle également l'accord bipartite entre le gouvernement et les syndicats du 29 septembre 2010. Cet accord règle l'indexation des salaires et pensions à l'inflation pour l'année 2011 et donne par ricochet un avantage aux entreprises notamment au niveau de la planification des dépenses, un avantage non négligeable en ces temps d'envol de l'inflation à cause des prix du pétrole.

Pour les salariés et pensionnés, la crise arabe a également des conséquences négatives sur leur pouvoir d'achat par le fait qu'à cause de la spéculation effrénée sur les produits pétroliers, les prix des carburants augmentent sans cesse. Mais comme la prochaine tranche indiciaire ne pourra être versée avant le 1^{er} octobre 2011, l'OGBL demande au gouvernement de mettre en place avec effet immédiat une compensation de 25 euros par mois en doublant le montant du crédit d'impôt pour salariés («Arbeitnehmer-freibetrag»).

Par ailleurs, l'OGBL demande que le taux de cotisation à l'assurance maladie des ex-ouvriers passe au même taux que celui des ex-employés privés à partir de janvier 2012. Dans le cadre de l'introduction du statut unique il était prévu que le taux de cotisation beaucoup plus élevé des ex-ouvriers soit réduit graduellement jusqu'à atteindre le 1^{er} janvier 2014 le même taux que celui des ex-employés. Compte tenu de l'excellente situation financière de la Caisse nationale de santé (CNS), cette discrimination entre ex-ouvriers et ex-employés n'est plus justifiée. Cela aurait par ailleurs un effet doublement positif: le coût salarial pour travaux manuels baisserait et le pouvoir d'achat des salariés en question augmenterait.

Enfin, le Comité exécutif demande au gouvernement d'adapter le «boni pour enfant» et les allocations familiales au coût de la vie. L'OGBL est d'avis que toutes ces mesures permettront de maintenir le pouvoir d'achat, bénéficieront à l'économie et renforceront la justice sociale au Luxembourg.

Les autres sujets traités par le Comité exécutif de l'OGBL comprenaient notamment une analyse de la situation dans les secteurs de la sidérurgie, du bâtiment et des services publics.

Sitzung der OGBL-Exekutive

Der OGBL fordert die Regierung auf, dringend Maßnahmen zur Eindämmung der Inflation zu ergreifen

Anlässlich ihrer Sitzung vom 28. Februar 2011 hat die OGBL-Exekutive u.a. die wirtschaftliche und soziale Lage des Landes analysiert. Wenn auch der OGBL einerseits begrüßt, dass die Krise im Großherzogtum abflaut, die Wirtschaft wieder anzieht und die öffentlichen Finanzen sich stark verbessern, so bedauert er andererseits doch, dass aufgrund weitaus zu pessimistischer Daten, die nun endgültig nicht mehr der Wirklichkeit entsprechen, die Arbeitnehmer und Pensionierten weiter für die Finanzkrise zahlen müssen. Krisensteuer, Solidaritätssteuer, Beitragserhöhungen zur Krankenversicherung, Erhöhung der Eigenbeteiligung bei den Gesundheitskosten, Nichtanpassung der Steuertabellen an die Inflation, ... dies alles sind Lasten, die sich als doppelte Bestrafung erweisen. Sie drücken auf die Kaufkraft der Haushalte und heizen die hausgemachte Inflation an. Außerdem ist ein Verlust der Kaufkraft der Haushalte immer gleichbedeutend mit einem Verlust für die nationale Wirtschaft.

Demzufolge verlangt der OGBL mit Nachdruck von der Regierung, die Krisensteuer mit Wirkung zum 1. Januar 2012 abzuschaffen und ihren Vertreter im Direktionsgremium der nationalen Gesundheitskasse (CNS) dahingehend anzuweisen zusammen mit den Arbeitnehmervertretern die Erhöhungen der Eigenbeteiligung der Versicherten an den Gesundheitskosten sofort rückgängig zu machen.

Eindringlicher Appell die hausgemachte Inflation unter Kontrolle zu bringen

Angesichts der außergewöhnlichen Krise in der arabischen Welt und deren Auswirkungen auf die Erdölpreise und des damit verbundenen rasanten Anstiegs der externen Inflation, ruft der OGBL die Regierung eindringlich auf, zumindest eine Reihe von Maßnahmen zur Eindämmung der hausgemachten Inflation zu treffen.

Konkret fordert der OGBL das Einfrieren der staatlich festgesetzten Preise bis Ende 2011, und auf Gemeindeebene, ein Zurückschrauben verschiedener kürzlich erhöhter Gemeindetaxen wie etwa die Wasser- und Abwasserpreise.

In diesem Zusammenhang erinnert die OGBL-Exekutive die Regierung und Patronatsverbände an die Tripartite-Abkommen von 2006 betreffend die Inflationseindämmung, insbesondere an die Desindexierung der staatlichen Verträge sowie die Einführung freiwilliger Abkommen zur Kontrolle der Verkaufspreise in verschiedenen wirtschaftlichen Sektoren.

Der OGBL mahnt die Regierung zum wiederholten Male an, schnellsten die Beobachtungsstelle für Preise und Gewinn-

margen einzurichten. Außerdem fordert er die Regierung auf die notwendigen Maßnahmen zu treffen, um die Praxis automatischer Erhöhungen, wie sie in verschiedenen Dienstleistungsverträgen enthalten sind, als illegal zu erklären.

Kompensationen für die Arbeitnehmer bringen mehr soziale Gerechtigkeit

Der OGBL erinnert auch an das Bipartite-Abkommen vom 29. September 2010 zwischen Regierung und Gewerkschaften. Dieses Abkommen regelt die Anpassung der Löhne und Pensionen an die Inflation für das Jahr 2011 und verschafft den Betrieben indirekt Vorteile bei der Aufstellung ihrer Ausgabenberechnung, ein nicht unerheblicher Vorteil in Zeiten der rasanten Inflationssteigerung aufgrund explodierender Erdölpreise.

Für die Arbeitnehmer und Pensionierten hat die arabische Krise ebenfalls negative Auswirkungen auf ihre Kaufkraft, weil durch die zügellose Spekulation auf den Erdölprodukten die Treib- und Heizstoffpreise ständig steigen. Da aber die nächste Indextranche nicht vor dem 1. Oktober 2011 ausbezahlt werden kann, ersucht der OGBL die Regierung unverzüglich eine Kompensation von 25 Euro einzuführen und zwar durch die Verdoppelung des Arbeitnehmerfreibetrags.

Der OGBL fordert ebenfalls, dass der Krankenkassenbeitragssatz der Ex-Arbeiter an den der Ex-Angestellten zum 1. Januar 2012 angepasst wird. Im Rahmen der Einführung des Einheitsstatuts war vorgesehen den weitaus höheren Beitragssatz der Ex-Arbeiter stufenweise an den der früheren Angestellten anzugleichen, um am 1. Januar 2014 zu einem einheitlichen Beitragssatz zu kommen. Angesichts der ausgezeichneten Haushaltslage der nationalen Gesundheitskasse (CNS) gehört diese Diskriminierung der Ex-Arbeiter gegenüber den Ex-Angestellten abgeschafft. Ein solches Vorgehen hätte übrigens einen doppelten Vorteil: die Lohnkosten für manuelle Arbeit würden sinken und die Kaufkraft besagter Arbeitnehmer steigen.

Letztendlich verlangt die OGBL-Exekutive von der Regierung, dass der „Kinderbonus“ und die Familienzulagen endlich an die Lebenshaltungskosten angepasst werden. Der OGBL ist davon überzeugt, dass all diese Maßnahmen zum Kaufkraftverlust beitragen, der Wirtschaft zugutekommen und gleichzeitig die soziale Gerechtigkeit stärken würden.

Andere von der OGBL-Exekutive behandelte Themen waren die Analyse der Lage im Stahl-, Bau- und öffentlichen Dienstleistungsbereich.

Inflation bei 3,6% in Luxemburg

Die Politik muss Einfluss auf die Entwicklung der Treibstoffpreise nehmen

Am 9. März hat der Statec die Preisentwicklung des Monats Februar veröffentlicht. Die Inflation erreichte somit die 3,6%-Marke.

Der OGBL hat in den letzten Wochen mehrfach darauf hingewiesen, dass in diesem Zusammenhang zwei Aspekte zu berücksichtigen sind: 1. die importierte Inflation insbesondere durch den rapiden Anstieg der Erdölpreise und 2. die hausgemachte Inflation durch ein drastisches Anheben verschiedener öffentlich verordneter Preise wie z.B. der Wasserpreise. Dazu kommt das völlig überflüssige Heraufsetzen der Eigenbeteiligungen der Patienten an den Dienstleistungen des Gesundheitssystems seit dem 1. Januar 2011.

Der OGBL wiederholt in diesem Zusammenhang seine Forderungen an die Adresse der Regierung, die nötigen Schritte zu unternehmen, um die Eigenbeteiligungserhöhungen im Gesundheitswesen rückgängig zu machen sowie den durch die unberechtigte Krisensteuer belasteten Arbeitnehmern kurzfristig einen Ausgleich über den Weg einer Verdoppelung des Arbeitnehmerfreibetrags, von 25 auf 50 €, zu gewähren.

Treibstoffpreise vom Staat festgelegt

Im Jahre 2008 erreichte der Erdölpreis pro Barrel Anfang Juli die Rekordhöhe von 146 US Dollar. Damals lag der Benzinpreis an der Pumpe in Luxemburg bei 1,367 € für 1 Liter 98 Oktan und bei 1,322 € für 1 Liter 95 Oktan. Heute liegt der Erdölpreis bei 105 USD und die Preise an der Tankstelle sind schon fast identisch mit denjenigen von 2008. In unserem Nachbarland Frankreich haben die Benzinpreise diejenigen von 2008 bereits übertroffen.

Dass bei einem Erdölpreis von 105 USD pro Barrel die Endpreise für den Verbraucher genauso hoch sind wie wenn beispielsweise das Rohöl 146 USD pro Barrel kostet, ist nicht mehr als normal zu bezeichnen.

Die gängige Expertenantwort, dass auf die Entwicklung der Erdölpreise keinen Einfluss genommen werden kann, reicht angesichts der schwerwiegenden gesellschaftlichen Folgen solcher Preisanstiege nicht mehr aus.

Dies umso mehr, weil die Vergangenheit immer wieder gezeigt hat, dass in solchen Situationen die mit Erdölprodukten handelnden Unternehmen mit explosionsartigen Profiten aufhorchen lassen. Dieser Skandal dürfte

sich auch diesmal wieder einstellen, falls dem nicht entschieden entgegengewirkt wird.

Und deshalb sind sowohl der einzelne Staat als auch die internationale Staatengemeinschaft zum politischen Handeln aufgefordert.

Auch die luxemburgische Regierung ist aufgefordert ihren Beitrag zu leisten, um jeden ungerechtfertigten Anstieg der Treibstoffpreise für den Endverbraucher zu verhindern. Insbesondere deshalb weil in Luxemburg diese Preise vom Wirtschaftsministerium festgelegt werden. Der OGBL wirft in diesem Zusammenhang die Frage auf, ob die Berechnungsmechanismen der Treibstoffpreise und des Heizöls nicht einer kritischen Überprüfung unterzogen werden müssten.

Beobachtungsstelle dringend benötigt

Das derzeitige starke Anziehen der Inflation in Luxemburg müsste Grund genug sein die seit 2006 vom OGBL geforderte Beobachtungsstelle für Konsumpreise, Kosten und Margen so bald wie möglich ins Leben zu rufen. Eine erste Sitzung fand diesbezüglich statt und eine zweite ist vorgesehen. Der OGBL fordert den Wirtschaftsminister auf, dieses Thema prioritär und mit größerem Engagement voranzutreiben.



Inflation à 3,6% au Luxembourg

La politique doit exercer une influence sur l'évolution des prix des carburants!

Le 9 mars, le Statec a publié l'évolution des prix pour le mois de février. L'inflation a donc atteint le niveau de 3,6 %.

L'OGBL a signalé au cours des dernières semaines à plusieurs reprises que dans ce contexte il convient de prendre en compte deux aspects: 1. l'inflation externe due à l'augmentation rapide des prix du pétrole et 2. l'inflation domestique due à une augmentation drastique de divers prix administrés comme par exemple le prix de l'eau. S'y ajoute depuis le 1^{er} janvier 2011 l'augmentation superflue de la participation des assurés aux soins de santé.

L'OGBL réitère dans ce contexte sa revendication à l'adresse du gouvernement de faire le nécessaire afin d'annuler les augmentations de la participation des assurés aux soins de santé et propose de doubler le montant du crédit d'impôt pour salariés («Arbeitnehmerfreibetrag») de 25 à 50€ en compensation de l'impôt de crise injustifié.

Admission en polyclinique

L'OGBL obtient gain de cause!

Suite à la pression de l'OGBL, la Caisse nationale de Santé (CNS) a décidé lors de la réunion de son Comité directeur le 30 mars de revoir ses dispositions relatives au prélèvement d'une participation personnelle de 2,50 euros lors de l'admission en polyclinique/urgence. En effet, cette taxe ne sera due qu'une seule fois par jour et uniquement en admission non-stationnaire.

Comme cette modification des statuts de la CNS est applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2011, les personnes qui ont dû verser cette taxe plusieurs fois par admission ou celles qui devaient rester à l'hôpital pourront en demander le remboursement auprès de la CNS. Ce qui n'est toujours pas réglé est le problème des rendez-vous fixés par les médecins en polyclinique. Dans ces cas, les patients doivent continuer à payer cette taxe. L'OGBL continue à s'engager afin que cette injustice soit également supprimée.

Enfin la CNS a également décidé d'abroger la limitation à 12 par ordonnance médicale du nombre d'analyses effectuées par les laboratoires privés. Cette mesure n'est plus applicable à partir du 1^{er} avril 2011

Les prix des carburants sont fixés par l'Etat

En 2008, le prix du pétrole avait atteint début juillet le record de 146 dollars le baril. A ce moment là le prix de l'essence s'élevait à 1,367€ pour un litre de Super 98 et de 1,322€ pour un litre de Super 95. Aujourd'hui le pétrole est à 105 dollars le baril et les prix à la pompe sont déjà presque identiques à ceux de 2008. Chez notre voisin français les prix de l'essence viennent même de dépasser ceux de 2008.

Est-ce normal que lorsque le prix du baril est à 105\$, les prix à la pompe soient au même niveau que lorsque le baril est à 146\$?

L'argument usuel des experts qu'on ne peut pas influencer l'évolution des prix du pétrole ne suffit plus en vue des graves conséquences sociales de telles hausses des prix.

Ceci d'autant plus que dans le passé il s'est avéré qu'après de telles situations les compagnies pétrolières ont annoncé des profits gigantesques. Ce scandale va certainement se répéter cette fois-ci à moins que des mesures soient prises pour l'éviter.

Voilà pourquoi les Etats individuellement et la Communauté internationale dans son ensemble sont appelés à agir.

L'Etat luxembourgeois lui aussi doit apporter sa contribution afin d'éviter toute augmentation injustifiée des prix des carburants. D'autant plus qu'au Luxembourg, ces prix sont fixés par le ministère de l'Economie. L'OGBL pose dans ce contexte la question si les mécanismes de calcul du prix des carburants ne devraient pas faire l'objet d'une révision.

La création d'un observatoire est plus urgente que jamais

La forte hausse de l'inflation au Luxembourg en ce moment devrait être une raison de plus à créer dans les plus brefs délais l'Observatoire des prix à la consommation, des coûts et des marges revendiqué depuis 2006 par l'OGBL. Une première réunion à ce sujet a eu lieu et une deuxième est prévue, sans qu'une date n'ait encore été fixée. L'OGBL lance un appel au ministre de l'Economie de donner priorité à ce sujet et de le faire avancer avec plus d'engagement.

Pensionsreform

OGBL und déi Lénk tauschten sich aus

Im Rahmen der OGBL-Sondierungsgespräche mit den politischen Parteien betreffend die anstehende Pensionsreform, trafen sich Vertreter vom OGBL und von déi Lénk zu einem Austausch.

Eingangs macht OGBL-Präsident Jean-Claude Reding deutlich, dass es eigentlich zurzeit keinen Grund gibt, eine Pensionsreform übers Knie zu brechen. „Luxemburg verfügt über ein gutes Rentensystem und eine einmalige Rentenabsicherung“, so Reding. Die mehr als 10 Milliarden Euro Reserven würden reichen, die Pensionen noch während 3,5 Jahren weiter auszuzahlen, wenn kein Cent mehr eingezahlt werden würde. Eine solche Situation gäbe es in sonst keinem EU-Land, deshalb sollte sich die Regierung in dieser Frage nicht von Brüssel oder von Frau Merkel unter Druck setzen lassen.

André Hoffmann von déi Lénk teilt diese Analyse, macht allerdings darauf aufmerksam, dass die Reserven teilweise an den internationalen Finanzmärkten angelegt werden und, dass dies ein grundsätzliches Problem für seine Partei darstellt. Hier sei eine Kapitalisierungslogik am Werke, die eigentlich den Grundsätzen des Umlageverfahrens widerspreche. Er schlägt eine Investierung dieser Gelder in die lokale Wirtschaft und damit in Arbeitsplätze und zukünftige Rentenbeiträge in der Region vor.

Jean-Claude Reding sieht das ähnlich und betont, dass eigentlich die Reserven für ein Umlageverfahren viel zu hoch seien, da dies nicht ein Sparsystem sei, sondern eine Methode zur unmittelbaren Finanzierung der Pensionen durch die eingezahlten Beiträge. Luxemburg verfüge seit vielen Jahren über eine extrem hohe Zahl von Aktiven auf dem Arbeitsmarkt im Verhältnis zur Zahl der Pensionierten. Die dadurch entstandenen Reserven, die weit höher seien als die im Umlageverfahren vorgesehene Nachhaltigkeitsrücklage, müssten mit der größten Vorsicht verwaltet und angelegt werden.

Die hohen Reserven und die weiter ansteigende Zahl der Aktiven auf dem Luxemburger Arbeitsmarkt seien allerdings Beweggrund dafür, die Diskussionen um eine eventuelle Rentenreform mit Bedächtigkeit und ohne Zeitdruck anzugehen, darüber waren sich beide Seiten einig.

Für den OGBL gelten die folgenden roten Linien in diesem Zusammenhang:

1. Es gibt keinen Grund dafür, die Leistungen in irgendeiner Weise zu verschlechtern
2. Es gibt keinen Grund dafür, das in Luxemburg geltende Rentenalter von 65 Jahren heraufzusetzen
3. Es gibt keinen Grund dafür das Prinzip der „40 Jahre Rechte“ als Bedingung für den vollen Rentenanspruch in Frage zu stellen
4. Es gibt keinen Grund dafür, die zweijährige Rentenanpassung an die allgemeine Lohnentwicklung („Ajustement“) abzuschaffen oder abzuändern.

Für Jean-Claude Reding müsse die gesamte Diskussion im Zusammenhang mit der Beschäftigungspolitik und mit der Beschäftigungsrealität sowie mit der Gleichheitspolitik geführt werden. Wenn ein Betrieb restrukturiert wird oder schließt, bleiben meist die Lohnabhängigen, die älter als 45 sind auf der Strecke und haben die größte Mühe wieder eine Stelle zu finden. Deshalb wäre ein Heraufsetzen des Rentenalters völlig sinnlos.

Da immer mehr Menschen früher aus dem Arbeitsmarkt gedrückt werden beziehungsweise später auf den Arbeitsmarkt gelangen, oder aber lückenhafte Karrieren aufweisen, wie z.B. Frauen, die wegen der Erziehung der Kinder ihre Karriere unterbrochen haben, muss man davon ausgehen, dass ein Staat in Zukunft mehr vom erschaffenen Reichtum für Altersabsicherung ausgeben muss, als dies in der Vergangenheit der Fall war, betont André Hoffmann.





Im Rahmen der Sondierungsgespräche des OGBL mit den politischen Parteien über die Rentenreform fand am 29. März 2011 ein Meinungsaustausch mit Vertretern der CSV-Fraktion statt. Es wurde vereinbart, diese Gespräche weiterzuführen sobald zusätzliche Informationen zu den Regierungsplänen vorliegen.

Luxemburger Aktionskomitee gegen Atomkraft gegründet



Organisationen des ehemaligen „Aktionskomitees gegen Cattenom“ haben eine neue nationale Plattform gegen Atomkraft ins Leben gerufen.

Dieses neue Aktionskomitee verfolgt folgende gemeinsame Ziele und richtet einen entsprechenden Appell an die Luxemburger Regierung:

- Ein sofortiger und endgültiger Stopp der Atomkraftanlagen in Cattenom/Chooz/ Fessenheim (F), Tihange/Doel (B) und Biblis/Philippsburg (D)
- Eine EU-Politik, welche der Atomkraft auf allen Gebieten eine klare Absage erteilt (*)
- Ein nachhaltiges nationales Energiekonzept mit dem Ziel – unter Wahrung der Versorgungssicherheit – Luxemburg unabhängig sowohl von atomarer als auch fossiler Energie zu machen.

Das Aktionskomitee wird eng mit der vor kurzem gegründeten Initiative Luxemburger Gemeinden zusammenarbeiten.

Um seinen Forderungen den notwendigen Nachdruck sowie das nötige Gehör zu verschaffen und allen BürgerInnen die Möglichkeit zu geben, die Ziele des Aktionskomitees gegen Atomkraft zu unterstützen, wird kurzfristig eine öffentliche Petition mit den genannten Zielen in die Wege geleitet.

Am internationalen Tschernobyl-Gedenktag, dem 26. April, ruft das Aktionskomitee außerdem zu einer Kundgebung auf. Weitere Informationen hierzu werden in Kürze mitgeteilt. Alle EinwohnerInnen, welche die Forderungen der Plattform mittragen sind aufgerufen, sich an dieser Protestveranstaltung zu beteiligen.

Alle Organisationen (Parteien, Gewerkschaften, Nichtregierungsorganisationen ...), welche die Ziele des Aktionskomitees teilen, sind herzlich eingeladen sich ihm anzuschließen.

(*) u.a. Reform des Euratom-Vertrages, Zuwendung von Forschungsgeldern ausschließlich für erneuerbare Energien und rationelle Energienutzung.

Für eine Wende in der Energiepolitik und den Ausstieg aus der Atomenergie!

Die Nuklearkatastrophe in Japan hat die Diskussion um die zivile Nutzung der Atomenergie in Europa und weltweit neu entfacht. Es stimmt einen traurig, dass es dazu einer erneuten Katastrophe bedurfte, denn es müsste ja eigentlich gewusst sein, dass Atomkraftwerke ein außergewöhnliches Gefahrenpotenzial bergen und, dass die Atomlobbyisten eine höchst unverantwortliche Politik betreiben. Auch bei strengsten Sicherheitsvorkehrungen bleibt bei der Nutzung der Atomenergie ein unzumutbares Restrisiko. Fukushima zeigt, dass mehrere externe Katastrophen zusammentreffen können. Attentate können nicht ausgeschlossen werden. Menschliche Fehler bleiben immer möglich. In diesem Zusammenhang sei darauf hingewiesen, dass die Profitlogik, die in der Energiepolitik der Europäischen Union unter dem Impuls der Liberalisierungs- und Wettbewerbspolitik vorherrscht, sicherlich nicht zu einer Stärkung der Sicherheitskultur und zu einer offenen und ehrlichen Informationspolitik der Stromkonzerne beiträgt.

Auch das AKW in Cattenom ist nicht vor einer Katastrophe, vor einem großen Unfall gefeit. Ein Unfall in Cattenom, in der Größenordnung des Unfalls in Fukushima, würde die Evakuierung mindestens des Südens unseres Landes, wenn nicht des gesamten Gutlandes bedeuten und dies vermutlich für viele Jahre. Das gleiche würde für den größten Teil des „Département de la Moselle“ und für das Saarland gelten. Deshalb haben die zahlreichen Gemeindeverantwortlichen aus dem Saarland, aus Luxemburg, die fordern, Cattenom abzuschalten, Recht mit ihrer Forderung.

Der OGBL unterstützt diese Forderung. Allerdings genügt sie nicht. Rund um Luxemburg liegen in Frankreich, Belgien und Deutschland viele andere AKWs.

Zudem muss daran erinnert werden, dass auch ohne Unfall Atomenergie keineswegs eine saubere und billige Energie ist. Der Uranbergbau hat erhebliche negative Auswirkungen auf die Umwelt. Umweltverschmutzungen können bei der Herstellung, dem Transport und der Entsorgung der nuklearen Brennstäbe nicht ausgeschlossen werden. Die Frage der Endlagerung des atomaren Restmülls ist auch noch immer nicht gelöst. All diese externen Kosten werden aber nicht auf den Preis des Atomstroms angerechnet, sie werden nicht von den Atomkonzernen, sondern von der Allgemeinheit getragen.

Der Ausstieg aus der Atomenergie ist die einzige zukunftsorientierte und verantwortungsvolle Politik. Verstärkte Sicherheitsvorkehrungen allein genügen nicht. Wir brauchen eine energiepolitische Wende, die den Ausstieg aus der Atomenergie ermöglicht und uns aus der Abhängigkeit von fossilen Brennstoffen, insbesondere dem Erdöl befreit. Dazu brauchen wir Reformen in vielen Bereichen (Transportpolitik, Wohnungspolitik, Industriepolitik ...), dazu brauchen wir eine Abkehr von der Liberalisierungs- und Wettbewerbslogik in der Ausrichtung der europäischen und nationalen Politiken. Deshalb muss die Forschung und die technische Entwicklung im Bereich der alternativen Energien Priorität genießen, in der EU aber auch in Luxemburg. Deshalb muss verstärkt auf Energieeffizienz und Energiesparen gesetzt werden. Eine solche Politik hätte zudem auch positive Auswirkungen auf die verschiedensten Wirtschaftszweige und würde zur Schaffung von qualifizierten handwerklichen, technischen und wissenschaftlichen Arbeitsplätzen führen.

Aus all diesen Gründen ist der OGBL Mitinitiator des Luxemburger Aktionskomitees gegen Atomkraft und unterstützt dessen Forderungen.

Jean-Claude Reding



Pour un tournant dans la politique énergétique et une sortie du nucléaire

La catastrophe nucléaire au Japon a relancé la discussion sur l'utilisation civile de l'énergie nucléaire en Europe et dans le monde entier. Le fait qu'il fallait pour cela une nouvelle catastrophe est honteux d'autant plus que d'aucuns devraient savoir que les centrales nucléaires cachent un potentiel de danger extraordinaire et que les lobbyistes du nucléaire mènent une politique irresponsable. Même en prenant des mesures de sécurité très sévères, l'utilisation de l'énergie nucléaire garde toujours un risque non évaluable. Fukushima montre que plusieurs catastrophes externes peuvent survenir en même temps. Des attentats ne peuvent pas être exclus. Des fautes humaines sont à tout moment possibles. Dans ce contexte, il convient de signaler que la logique du profit qui prime en matière de politique énergétique européenne et qui est caractérisée par la politique de libéralisation et de compétitivité, ne contribue pas au renforcement de la culture de la sécurité et à une politique d'information ouverte et honnête de la part des entreprises d'électricité.

La centrale nucléaire de Cattenom n'est pas non plus immunisée contre une catastrophe, un accident majeur. Un accident de l'ordre de grandeur de Fukushima à Cattenom entraînerait l'évacuation du sud de notre pays au moins, pire de tout le « Bon Pays » et ceci probablement pour de nombreuses années.



Ce serait également le cas pour la majeure partie du Département de la Moselle et la Sarre. Voilà pourquoi les nombreux responsables communaux de la Sarre, du Luxembourg, qui exigent la fermeture de Cattenom, ont raison de formuler cette revendication.

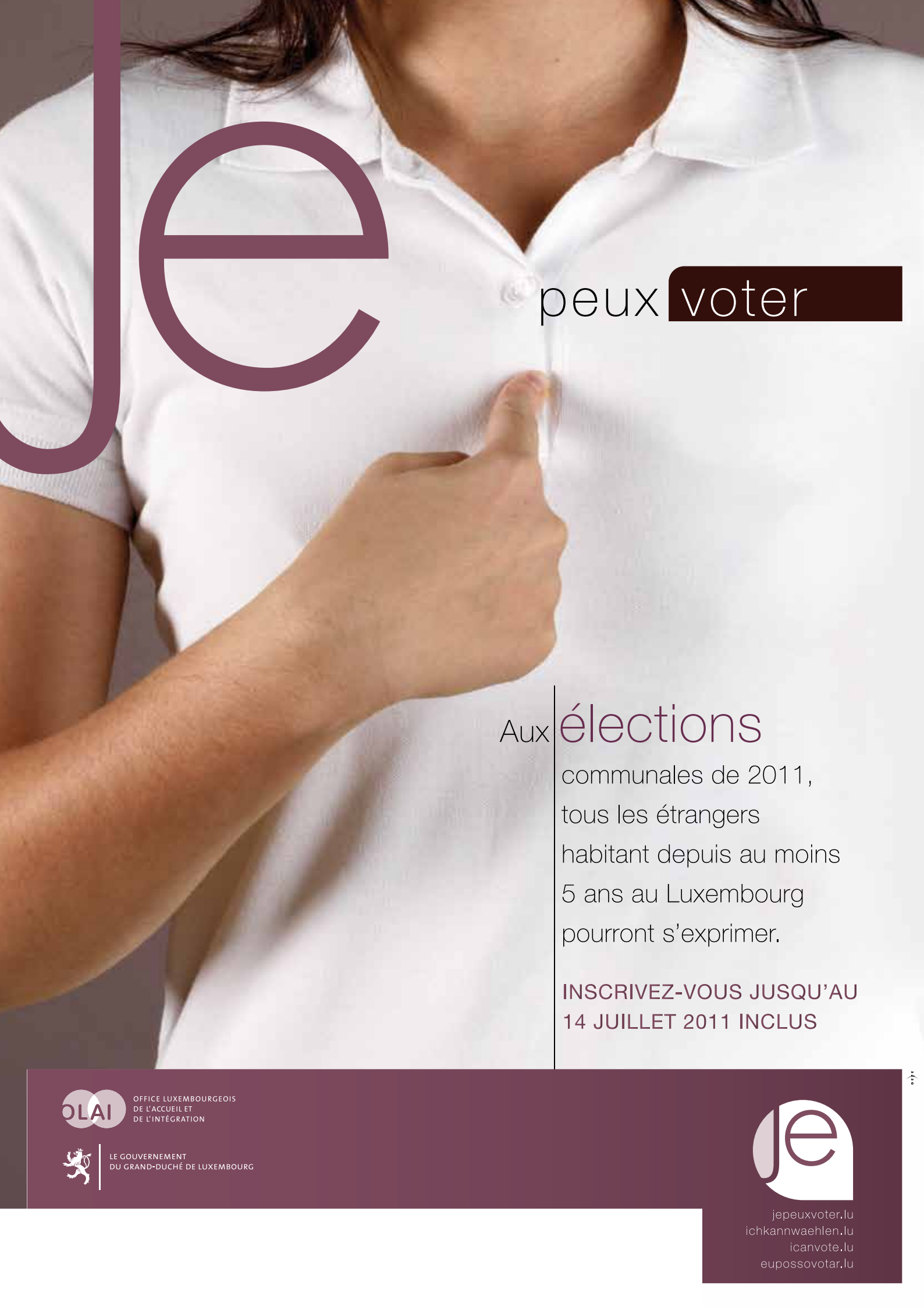
L'OGBL soutient cette revendication. Cependant elle ne suffit pas telle quelle. Car dans les alentours du Luxembourg, en France, en Belgique et en Allemagne, sont implantées bien d'autres centrales nucléaires.

En outre, il faut rappeler que même sans accident, l'énergie nucléaire n'est pas du tout une énergie propre et bon marché. L'exploitation minière d'uranium a de lourdes conséquences négatives sur l'environnement. Des pollutions de l'environnement ne peuvent pas être exclues lors de la fabrication, du transport et de l'élimination des barres de combustibles nucléaires. La question du stockage définitif des déchets nucléaires n'est toujours pas tranchée. Tous ces coûts externes ne sont pas ajoutés au prix de l'électricité nucléaire, leur facture n'est pas payée par les entreprises nucléaires, mais par les citoyens.

La sortie du nucléaire est la seule politique responsable pour l'avenir. Il ne suffit pas d'améliorer tout simplement les mesures de sécurité. Nous avons besoin d'un tournant dans la politique énergétique, d'un tournant qui permet une sortie du nucléaire et qui nous libère de la dépendance des combustibles fossiles surtout du pétrole. Pour ce faire, nous avons besoin de réformes dans de nombreux domaines (politique des transports, politique du logement, politique industrielle ...), nous devons abandonner la logique de libéralisation et de concurrence dans l'orientation de la politique européenne et des politiques nationales. La recherche et le développement technologique dans le domaine des énergies alternatives doit devenir une priorité, en Europe mais aussi au Luxembourg. Il faut miser davantage sur l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'énergie. Une telle politique aurait en plus des répercussions positives sur les divers secteurs économiques et conduirait à la création d'emplois qualifiés tant artisanaux, techniques que scientifiques.

Pour toutes ces raisons, l'OGBL est co-initiateur du Comité d'action contre le nucléaire et soutient les revendications de celui-ci.

Jean-Claude Reding



peux voter

Aux élections

communales de 2011,
tous les étrangers
habitant depuis au moins
5 ans au Luxembourg
pourront s'exprimer.

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU
14 JUILLET 2011 INCLUS**



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
DE L'ACCUEIL ET
DE L'INTÉGRATION



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



jepeuxvoter.lu
ichkannwaehlen.lu
icanvote.lu
euossovotar.lu



Soyons nombreux à participer aux élections communales du 9 octobre 2011.

En tant que résident étranger, rejoignez les Luxembourgeois et les étrangers déjà inscrits en participant activement aux choix politiques de votre commune: **utilisez votre droit de vote!**

POURQUOI VOTER?

Faire un choix rime avec donner force à sa voix: C'est **VOUS** qui pouvez être acteur de votre commune en choisissant vos représentants (conseillers communaux) qui défendront vos intérêts pour les 6 ans à venir.

Voici quelques-unes des compétences communales:

- l'équipement des écoles de l'enseignement fondamental et les aides financières pour étudiants;
- les services de l'état civil (naissances, mariages, décès, partenariats);
- l'aménagement communal et le développement urbain (autorisations de construire);
- l'approvisionnement en eau potable et l'évacuation des eaux usées;
- la gestion des déchets;
- l'organisation des structures d'accueil (maisons relais, crèches...);
- la mise en place de structures consultatives favorisant la participation citoyenne aux affaires communales;
- l'organisation d'activités sportives ou de manifestations culturelles;
- la mise en place de mesures d'intégration facilitant le contact entre anciens et nouveaux résidents de la commune;
- la construction et la gestion de logements sociaux.

S'abstenir, c'est laisser le choix aux autres!

COMMENT DEVENIR ELECTEUR?

Toute personne étrangère résidant au Luxembourg, quelle que soit sa nationalité, peut participer aux élections communales, à condition:

- d'avoir 18 ans révolus le jour des élections. Les jeunes qui n'ont pas encore atteint la majorité, mais qui l'auront au moment des élections de 2011, peuvent également s'inscrire;
- de résider au Luxembourg depuis au moins 5 années au moment de l'inscription;
- de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 14 juillet 2011 inclus.

OU ET COMMENT S'INSCRIRE?

S'inscrire, c'est facile. Présentez-vous à l'administration communale de votre lieu de résidence avec les documents suivants:

- un document d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour...);
- un ou plusieurs certificats de résidence délivrés par les administrations communales respectives et justifiant de 5 années de résidence au Grand-Duché de Luxembourg au moment de l'inscription.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant, les inscriptions se feront jusqu'au 14 juillet 2011 inclus!

- Passé ce délai, vous ne pourrez pas voter lors des élections communales de 2011.
- Une fois inscrit, vous le restez tant que vous êtes résident au Luxembourg.
- Le vote est obligatoire.
- Le vote par correspondance est admis dans certains cas.
- Vous ne perdrez pas votre droit de vote dans la commune de votre pays d'origine.

**Les élections communales vous intéressent?
Rendez-vous sur www.jepeuxvoter.lu**



As eleições autárquicas decorrem a 9 de Outubro de 2011. Sejam muitos a votar!

Na qualidade de residente estrangeiro, junte-se aos Luxemburgueses e aos cidadãos estrangeiros já recenseados e participe activamente nas decisões políticas da sua autarquia: **exerça o seu direito de voto!**

PORQUÊ VOTAR?

Fazer uma escolha rima com dar força à sua voz: Cabe-lhe a **SI** intervir na sua autarquia escolhendo os seus representantes (membros do Conselho Municipal) que defenderão os seus interesses ao longo dos próximos 6 anos.

Eis algumas das competências das autarquias:

- o equipamento das escolas de ensino básico e as ajudas financeiras aos estudantes;
- os serviços relativos ao estado civil (nascimento, matrimónio, óbito, união civil);
- o ordenamento municipal e o desenvolvimento urbano (autorizações de construção);
- o abastecimento de água potável e a eliminação das águas residuais;
- a gestão dos resíduos;
- a organização das estruturas de acolhimento (lares de dia, creches...);
- a implementação de estruturas de aconselhamento que favorecem a participação activa dos cidadãos em assuntos autárquicos;
- a organização de actividades desportivas ou de manifestações culturais;
- a implementação de medidas de integração com vista a facilitar o contacto entre antigos e novos residentes da autarquia;
- a construção e a gestão de habitações sociais.

A abstenção é deixar a escolha nas mãos de outros!

COMO TORNAR-ME ELEITOR?

Qualquer cidadão estrangeiro residente no Luxembourg, independentemente da sua nacionalidade, pode participar nas eleições autárquicas, com a condição de:

- ter atingido a idade de 18 anos no dia das eleições. Os jovens que ainda não tenham atingido a maioridade, mas que a atinjam no dia das eleições de 2011, também se podem recensear;
- residir no Luxembourg há, pelo menos, 5 anos aquando da inscrição;
- se inscrever nos cadernos eleitorais até 14 de Julho de 2011, inclusivamente.

ONDE E COMO RECENSEAR-ME?

Recensear-se, é fácil. Deverá dirigir-se à administração autárquica do seu local de residência com os seguintes documentos:

- um documento de identificação válido (bilhete de identidade, passaporte, título de residência...)
- um ou vários atestado(s) de residência emitido(s) pelas respectivas administrações autárquicas comprovativo(s) de 5 anos de residência no Grão-Ducado do Luxembourg à data de inscrição

Poderá, desde já, inscrever-se, nos cadernos eleitorais ! O prazo de recenseamento termina a 14 de Julho de 2011.

- Decorrida esta data, já não poderá votar nas eleições autárquicas de 2011.
- Este recenseamento permanece válido enquanto for residente no Luxembourg.
- O voto é obrigatório.
- Em casos específicos, o voto por correspondência poderá ser permitido.
- Não perderá o seu direito de voto na autarquia do seu país de origem.

**Pretende obter informações sobre as eleições autárquicas?
Consulte www.eupossovotar.lu**

Le nettoyage de bâtiments est un métier!



Serge Urbany
Responsable du Département juridique

Des milliers de personnes sont occupées au Luxembourg dans le secteur du nettoyage. La main d'œuvre y est en grande majorité féminine et rémunérée au salaire social minimum non qualifié, bien que le travail exige une technicité certaine et qu'il existe en France par exemple un diplôme de nettoyeur/se en bâtiment, susceptible d'homologation au Luxembourg. La base légale d'une telle formation existe également au Luxembourg, mais la formation a été arrêtée en 2003. Les grandes boîtes préfèrent en effet former leur personnel sur le tas pour ne pas devoir payer le salaire social minimum qualifié majoré de 20%.

Car d'après la loi, est considéré comme travailleur qualifié «le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement et une formation sanctionnée par un certificat professionnel» (CATP ou CCM et CTP après 2 ou 5 ans) (L. 222-4 (2)).

Cependant, une personne qui peut «justifier d'une pratique professionnelle d'au moins dix années dans ladite profession», est également reconnue comme personne qualifiée (L. 222-4(3)). Cette disposition valorise la connaissance pratique acquise pendant de longues années en la mettant à pied d'égalité avec une formation reçue. Elle devrait s'appliquer a fortiori dans le secteur du nettoyage où la formation s'effectue «sur le tas» pour des raisons de coûts.

En 2005, dans deux affaires de principe introduites par des membres de l'OGBL¹, la huitième Chambre de la Cour d'Appel avait confirmé un jugement qui avait admis que le métier de nettoyeur de bâtiments répondait aux critères sus-mentionnés de qualification professionnelle, ce qui n'était d'ailleurs pas contesté par l'employeur qui voulait faire une distinction entre nettoyeurs de bâtiments et «femmes de charge». La Cour avait décidé que «les travaux effectués par une

femme de charge tombent nécessairement» dans la catégorie de nettoyeur de bâtiment. Lors de la procédure de cassation confirmant cet arrêt, l'Avocate générale Eliane Zimmer avait d'ailleurs admis elle-aussi «qu'une femme de charge fait le même travail qu'un nettoyeur de bâtiments, profession comportant une qualification professionnelle».

Mais la troisième Chambre de la Cour d'Appel, par un arrêt du 26 juin 2008², avait semé la confusion en décidant que la requérante serait «femme de charge», même si ses tâches se recoupaient «en partie avec celles décrites par rapport à la profession de nettoyeur de bâtiments», profession donc reconnue en principe comme profession qualifiante. Or la convention collective du secteur du nettoyage de bâtiments ne connaît expressément (à part les laveurs de vitres et le personnel d'encadrement) qu'une seule catégorie de salariés: les «ouvriers nettoyeurs».

L'arrêt vient d'être cassé le 17 mars 2011³ pour «manque de base légale», au motif que les premiers juges n'ont pas décrit les tâches concrètes exercées par la salariée. La Cour de Cassation n'a expressément pas statué sur les six autres moyens de cassation qui constituent autant d'arguments supplémentaires à débattre devant les juridictions du fond.

Les chances sont à présent plutôt bonnes pour la suite du procès. Cependant la bagarre judiciaire autour des centaines de dossiers individuels introduits par des membres de l'OGBL va malheureusement continuer – aux dépens de femmes de 40, 50 ans, bossant depuis 20, 30 ans au salaire minimum.

Travailleuses du nettoyage, INDIGNEZ-VOUS!

- 1 Affaires Schroer-Friquet et Droubaix/Pedus, arrêts du 20.10.2005, pl. Me Castegnarò, Me Thomas, comp. Havé, Ludovicy, Steffen
- 2 Affaire Winter/Pedus, arrêt du 10.01.2008, pl. Me Berns, Me Thomas, comp. Gérard, Eicher, Neu
- 3 Affaire Winter/Pedus, arrêt du 1.03.2011, pl. Me Thomas, Me Berns, comp. Engel, Mousel, Santer, Schmit, Calmes



Hubert Hollerich

Aviation Civile

OGBL beim Arbeitsminister **Cargolux seit acht Jahren ohne neue Personalvertretung**

Eine Delegation des OGBl-Syndikats „Zivile Luftfahrt“ kam am 28. März mit Arbeitsminister Nicolas Schmit zusammen. Während der andert-halbstündigen Diskussion stand die Lage bei der Frachtfluggesellschaft Cargolux im Mittelpunkt.

Wegen eines vom christlichen Gewerkschaftsbund im Herbst 2008 angestregten Prozesses gegen den Direktor der Gewerbeinspektion konnte bei der Cargolux immer noch kein neuer Betriebsrat eingesetzt werden. Aus diesem Grund übt die vor acht Jahren, also 2003, gewählte Betriebsdelegation die Geschäfte kommissarisch weiter aus. Nicht einmal das Einheitsstatut konnte aufgrund dieses Rechtsstreits auf Betriebsratsebene Einzug halten, denn immer noch sind bei der Cargolux die alten Arbeiter- und Beamtenausschüsse provisorisch im Amt.



Eine Farce!

Die Gewerbeinspektion hatte die Ausschusswahlen bei der Cargolux wegen diverser Formfehler annulliert und Neuwahlen angeordnet. Der christliche Gewerkschaftsbund zeigte sich mit diesem Bescheid nicht einverstanden und zitierte den Direktor der Gewerbeinspektion vor das Verwaltungsgericht. Im Urteil vom 24. März 2010 bestätigte das Gericht den Beschluss der Gewerbeinspektion und ordnete ebenfalls die Wiederholung der Betriebsratswahlen an. Gegen dieses Urteil legte der christliche Gewerkschaftsbund Berufung ein, doch auch die Cour administrative kam am 28. Oktober 2010 zur Schlussfolgerung, die Gewerbeinspektion habe die Sozialwahlen bei der Cargolux völlig zu Recht annulliert. Es verwies auf das Verwaltungsgericht, das sich am 26. Januar 2011 erneut mit dem Fall befasste und erwartungsgemäß das bereits ein Jahr zuvor gesprochene Urteil bestätigte.

Der Verweis auf die erste Gerichtsinstanz ermöglichte es dem christlichen Gewerkschaftsbund erneut Berufung einzulegen, was dieser auch prompt tat. Für den OGBl wird die Lage immer mehr zu einer Farce.

Personal zunehmend unzufrieden

Der OGBl informierte den Minister über die zunehmende Unzufriedenheit des Cargolux-Personals über diese vom christlichen Gewerkschaftsbund zu verantwortende Situation, die sehr negative Auswirkungen auf den betriebsinternen Sozialdialog habe. Ein intakter Sozialdialog sei aber bei einer Firma wie der Cargolux, die oftmals als Flaggschiff der Luxemburger Wirtschaft dargestellt wird, unausweichlich.

In Bezug auf die langwierige Gerichtsprozedur, forderte der OGBl im Rahmen der geplanten Reform der Mitbestimmungsgesetzgebung für klare Regeln zu sorgen. Der OGBl unterstützte den Vorschlag des



Ministeriums, künftig wieder eine gesetzliche Frist von 14 Tagen in der Prozedur vorzusehen, innerhalb der das Verwaltungsgericht ein Urteil bei Anfechtung von Sozialwahlen fällen müsse.

Abgeänderte Wahlprozedur bei Briefwahl

Der Minister informierte über seine Absicht, sowohl die großherzogliche Verordnung als auch die ministerielle Verordnung über die Briefwahl abändern zu wollen. Die Dauer der Wahlprozedur soll ab der Zustellung der Wahlzettel von zehn Tagen auf vier Wochen heraufgesetzt werden. Dies ermögliche es den Piloten aber auch allen anderen mobilen Beschäftigten sich künftig tatsächlich an den Sozialwahlen zu beteiligen. Der gesamte Transportsektor wäre von dieser verbesserten Briefwahlprozedur betroffen. Die Zustellung der Wahlunterlagen erfolge jedoch auch weiterhin per Einschreiben. Der OGBl zeigte sich mit diesen Abänderungsvorschlägen einverstanden.

Zusammenarbeit mit der ADEM

Der OGBl erkundigte sich über die Zusammenarbeit der Cargolux mit dem Luxemburger Arbeitsamt, denn das Zurückgreifen auf Leiharbeiter, vor allem in der Flugzeugwartung, stößt bei den Personalvertretern des OGBl auf Skepsis. Die Direktorin des Arbeitsamts gab Aufschluss über die an die Cargolux vermittelten Arbeitnehmer. Beide Seiten kamen zum Entschluss, dass die Zusammenarbeit verbesserungsfähig sei, insbesondere unter Berücksichtigung der Tatsache, dass eine eventuelle Ausbildung bei der Vermitt-

lung eines Arbeitssuchenden vom Staat übernommen werden kann.

Vorruhestand bei Schicht- und bei Nachtarbeit

Als letzten Punkt wollte der OGBL Klarheit betreffend die im Arbeitsgesetzbuch vorgesehene Vorruhestandsregelung bei zwanzigjähriger Schicht- oder Nachtarbeit haben. Bei der Cargolux ist es diesbezüglich vermehrt zu Interpretationsschwierigkeiten gekommen. Der Minister stellte klar, dass diese Regelung sowohl auf Flugzeugmechaniker als auch auf Piloten anwendbar sei, sofern sie im Schicht- oder Nachdienst beschäftigt waren. Hierbei genüge eine vom Arbeitgeber ausgestellte Bescheinigung.



retomber sous le champ d'application de la convention collective sectorielle d'application pour le secteur des électriciens. Cette dernière est moins avantageuse pour les salariés.

Cette politique de régression sociale constitue une grave atteinte aux droits et aux conditions de travail et de rémunération de tous les salariés de la société. Ce démantèlement social est dû à une volonté de la direction de minimiser les coûts salariaux afin d'augmenter encore davantage les bénéfices d'une société en bonne santé économique dans un secteur de l'artisanat en pleine reprise.

Actions syndicales

Lors des deux réunions, le personnel a envoyé un signal très fort et a confirmé qu'il est prêt à se mobiliser pour défendre sa convention collective. Le personnel représenté lors des négociations par l'OGBL, seul syndicat présent dans la société, et la délégation du personnel revendiquent le maintien et l'amélioration de la convention collective actuelle.

L'OGBL reste ouvert à continuer les négociations dans le cadre d'un dialogue social constructif et à cet effet a déjà envoyé une demande de continuation des négociations.

Lors de ces réunions, il a également

été décidé que si la direction ne faisait pas preuve de bon sens et si elle s'obstinait à camper sur ses positions en refusant toute négociation, des actions syndicales seront organisées afin de défendre par tous les moyens la convention collective de travail.

Convention collective
des menuisiers

OGBL et LCGB indignés par la décision des patrons menuisiers de claquer la porte

C'est avec surprise et indignation que les syndicats OGBL et LCGB ont été informés en même temps que la presse que l'*Association des Patrons Menuisiers du Grand-Duché de Luxembourg* (APM) avait décidé de rompre unilatéralement les négociations en cours et également de dénoncer la convention collective de travail (CCT) d'application pour les 2 000 salariés du secteur des menuisiers.

Historique des négociations

La dernière CCT, qui est toujours d'application, est venue à échéance le 31 décembre 2007. Depuis, l'APM n'a cessé de multiplier les prétextes et les tentatives de blocage afin d'éviter toute négociation avec les représentants salariaux.

Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques



Stefano Araujo

Jean-Luc De Matteis

Socom

Le personnel sous haute tension est mobilisé!

En date du 23 et 24 février 2011, deux réunions d'information, organisées par la délégation du personnel et l'OGBL, ont eu lieu au sujet de la négociation de la convention collective de la société Socom à Foetz. Plus de 300 personnes ont participé aux réunions afin de démontrer leur volonté de défendre et d'améliorer leur convention collective de travail.

Ces manifestations font suite aux revendications de la direction Socom qui exige le démantèlement de la convention collective afin de

Ainsi, en 2008, l'association patronale a refusé de rencontrer les syndicats pour des raisons d'organisation. L'année suivante, l'APM a de nouveau rejeté la demande des syndicats de s'asseoir à la table des négociations prétextant la crise économique et financière.

En 2010, l'APM a continué à rejeter toute entrevue avec l'OGBL et le LCGB, mais cette fois en se référant à «l'échec des pourparlers intervenu entre partenaires sociaux au sein de la dernière tripartite» et le refus des syndicats au sein de la tripartite d'accepter l'abolition de l'index.

En réponse aux nombreux reports et à l'attitude patronale inacceptable et hors-sujet, les syndicats ont fait parvenir en octobre 2010 un ultimatum à l'APM. Les détériorations des conditions de travail et de rémunération provoquées par le refus de négociation n'étaient plus acceptables.

Sous la pression syndicale, une première entrevue a pu enfin être organisée en date du 19 janvier 2011. Lors de cette dernière, il a été décidé de poursuivre les négociations et une deuxième rencontre avait été fixée pour début avril 2011. D'un commun accord, il avait été également maintenu que les syndicats feraient parvenir leurs propositions à l'APM et que cette dernière y répondrait sans délai.

L'OGBL et le LCGB ne peuvent que constater la mauvaise foi patronale étant donné que les propositions leur sont parvenues fin janvier et, qu'à la date d'aujourd'hui, aucune réponse n'y a été apportée.

Les revendications salariales

La décision de l'APM de rompre les négociations prouve encore une fois le peu d'estime que les patrons menuisiers ont vis-à-vis de leurs salariés. Rappelons que les salaires conventionnels se retrouvent déjà aux parages du salaire social

minimum et que les salaires de début de carrière ont été rattrapés par ce dernier.

Les revendications syndicales, très loin d'être exagérées comme l'affirme l'APM, consistent en une revalorisation des salaires tarifaires et l'obtention d'un jour de congé supplémentaire pour 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise respectivement de deux jours pour 10 ans d'ancienneté.

L'APM prouve par son attitude, qu'elle souhaite voir ses salariés payés aux minimas légaux et ne cache pas sa volonté de dégrader de façon dramatique les conditions de travail et de rémunération.

Les syndicats OGBL et LCGB exigent la reprise rapide des négociations dans l'intérêt des salariés du secteur et demandent aux patrons menuisiers de cesser leurs attaques contre les conditions de travail et de rémunération de ceux qui produisent tous les jours leurs résultats.

salaires opérées par échelons qui correspondent à l'ancienneté des salariés. Dorénavant, la progression des barèmes s'arrête à la 15^e année d'ancienneté, tandis que les anciennes grilles de salaires étaient limitées à la 10^e année d'ancienneté.

La progression des salaires varie en fonction des différentes catégories professionnelles. L'évolution salariale moyenne entre échelons est de 1,83%. La progression entre la 1^{ère} et la 10^e année atteint la moyenne de 2,61%, tandis que l'évolution moyenne à partir de la 10^e année d'ancienneté est de 0,35%.

Au-delà des grilles de salaires, l'accord prévoit aussi une prime unique attribuée pour clôturer forfaitairement les années précédentes au cours desquelles les négociations étaient ouvertes. Cette prime exceptionnelle est fixée à la hauteur de:

- 600 euros pour les salariés avec moins de 10 ans d'ancienneté;
- 900 euros pour le personnel ayant une ancienneté égale ou supérieure à 10 ans;
- 1200 euros pour les salariés ayant une ancienneté égale ou supérieure à 20 ans.

Les salariés qui n'affichent aucune absence entre décembre de l'année précédente et novembre de l'année considérée auront droit à cinq jours de congé supplémentaires. Ce groupe de salariés bénéficie encore d'une répartition de la part du total des gratifications de fin d'année qui n'a pas été distribuée au personnel pénalisé pour cause d'absence, selon les règles de calcul de la gratification qui n'ont d'ailleurs pas changé avec le nouvel accord. Ne sont donc pas considérés comme absences les congés de maladie pour cause d'accident de travail, les congés légaux et extraordinaires, ainsi que toutes les dispenses autorisées à l'avance.

Commerce



Hernani Gomes

André Sowa

Courthéoux S.A.

Convention collective prolongée

L'accord de prolongation de la convention collective de travail de la société Courthéoux S.A. (Groupe Match) est entré en vigueur le 1^{er} février 2010. L'avenant signé par les organisations syndicales OGBL, le syndicat majoritaire, et le LCGB a une durée de deux ans.

Le texte de l'avenant à la convention prévoit des nouvelles grilles de

Imprimeries, Médias et Culture - FLTL



Léon Jenal



Imprimerie Centrale

Plan social signé

En raison de la perte successive en 2003 et 2008 de deux contrats de fabrication du Journal officiel de l'Union européenne, particulièrement importants à la santé économique de l'Imprimerie Centrale, de l'environnement économique défavorable pour le secteur de la chaîne graphique en général, des modifications du comportement des consommateurs dues aux supports électroniques et de la surcapacité des moyens de production dans le secteur de l'imprimerie en Europe, l'Imprimerie Centrale a été obligée d'envisager une restructuration de toutes ses activités.

Etant donné que cette restructuration aurait dû toucher une quarantaine de salariés, le nombre de licenciements effectifs a pu être ramené finalement à 26 licenciements.

Ceci après 4 réunions de négociation d'un plan social qui eurent lieu entre la direction et les syndicats OGBL (porte-parole) et LCGB.

Hormis les indemnités de départ légales, voire, délais de préavis légaux, les syndicats ont pu négocier des avantages extralégaux, à savoir:

- Extension du délai de préavis jusqu'à trois mois (la législation prévoit 75 jours)
- Dispense de travail pendant le

préavis et ce dès la notification du licenciement. Les personnes licenciées qui ne pourront pas bénéficier de la dispense de travail se verront accorder une indemnité journalière d'un montant de 50 euros brut par journée complète de travail effectif

- Les jours de congé, pour les années 2010 et 2011, non pris à la fin du délai de préavis de licenciement seront payés sous forme d'indemnité pour congés non-pris, conformément aux dispositions légales
- Compensation financière extralégale:
Chaque salarié(e) licencié(e) sous le plan social se verra attribuer une indemnité bénévole d'un montant de 1 300 euros brut par année d'ancienneté. L'indemnité bénévole sera proratisée pour chaque année d'ancienneté entamée, mais non révolue
- Les salariés licenciés présentant une ancienneté de service auprès de l'Imprimerie Centrale inférieure à 2 (deux) années au moment de la notification du licenciement, se verront attribuer une indemnité bénévole d'un montant forfaitaire de 2 500 euros brut.

Il reste à souligner que l'OGBL a organisé en collaboration avec l'ADEM, une réunion d'information dans ses locaux à Luxembourg-Ville le vendredi 1^{er} avril pour les personnes touchées par le licenciement collectif.

Cette réunion avait pour but de fournir les renseignements nécessaires aux salariés et de les soutenir dans toutes les démarches administratives, formulaires à remplir et autres.



Estelle Winter

Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement

Du respect pour nos droits!

Le Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement défend vos droits et utilise différents moyens pour mieux les faire respecter.

Pendant l'année 2010, nous avons présenté beaucoup de revendications adressées aux employeurs de notre secteur et certaines à l'Inspection du Travail et des Mines.

Les délégué/es avec la secrétaire centrale sont intervenus sur les sujets suivants: avertissements, heures prestées non payées, taux horaires non respectés suivant la qualification et classification, transferts du contrat d'entretien, licenciements, modifications en défaveur du salarié portant sur une clause essentielle du contrat de travail, durée du travail, paiement des heures supplémentaires, majorations salariales pour ancienneté, congés de récréation, déplacements, harcèlement, pressions, repos hebdomadaire, etc.

Voici deux derniers exemples

- Les salarié/es de l'Hôpital Kirchberg

Il se dégage qu'Innoclean ne respecte pas la convention collective de travail, applicable depuis le 1^{er} mai 2004 et 2010, concernant le chapitre IV- Qualification et classification pour sa rémunération, Groupe 1 catégorie 2, comme l'indique celle-ci.

Nous allons rencontrer la société Innoclean en date du 5 avril concernant ce dossier.

• Les salarié/es d'ISS Facility

Nous constatons que le paiement de la majoration salariale pour l'ancienneté dans l'entreprise n'est pas respecté comme le prévoit la convention collective, de même que le paiement des heures supplémentaires, etc.

Le syndicat vous encourage à contacter les délégué/es de votre entreprise qui ont de réelles possibilités pour vous soutenir et surtout de vous aider!

Vous pouvez compter sur eux.

Prononcé de la Cour de Cassation concernant l'affaire du salaire social minimum qualifié

En date du 17 mars 2011, la Cour de Cassation a cassé et annulé l'arrêt de la 3^{ème} chambre de la Cour d'appel du 10 janvier 2008.

Le Syndicat Service privés de Nettoyage de l'OGBL va organiser une réunion d'information en vue d'un échange d'informations sur ce dossier très important concernant la reconnaissance du salaire social minimum qualifié.

Une invitation pour cette réunion vous parviendra sous peu.

Kraft, und dies für eine Dauer von 3 Jahren (2011-2013).

Zur Erinnerung, anlässlich der Zusammenkunft der Sozialpartner am 26. November 2010 hatte die ABBL beschlossen den Verhandlungstisch zu verlassen.

Der OGBL/SBA und die anderen Gewerkschaften blieben offen für einen konstruktiven Dialog und nach einigen Zusammenkünften der Sozialpartner Anfang 2011 konnte am 1. März ein Abkommen getroffen werden.

Was das Lohnsystem anbelangt haben die Gewerkschaften folgende Resultate erreicht:

- die Beibehaltung der Konjunkturprämie oder Juni-Prämie
- das Zugeständnis eines gesamten Zuschlags von 1% beziehungsweise für 2012 und 2013
- die Erhöhung der Lohn Tabellen um 1% zum 01.01.2012 und eine lineare Erhöhung der Basislöhne und der Lohn Tabellen um 1% zum 01.01.2013
- für die Arbeitnehmer der Gruppen III und VI bleibt die Garantie der Erhöhung der an die Leistung gekoppelten Basisvergütung für drei Jahre bei 15 Euros (Index 100).

Die Ruhetage von 8,5 Tagen pro Jahr werden beibehalten auch für die Neueinzustellenden.

Die Referenzperiode im Rahmen der Arbeitsgestaltung beträgt weiterhin 6 Monate.

Angesicht der Lage auf dem Finanzplatz seit der Krise von 2008, mit einer Steigerung der wirtschaftlich bedingten Entlassungen, haben die Gewerkschaften ebenfalls folgende Verbesserungen ausgehandelt:

- einen verbesserten Schutz für aus wirtschaftlichen Gründen entlassene Arbeitnehmer von über 50 Jahren

- Anpassungen des Textes des Kollektivvertrags an die neuen Gesetzgebungen

- Verbesserungen der Weiterbildungen für die Personalvertreter.

Der OGBL/SBA verpflichtet sich dazu den Erhalt der Errungenschaften und den Arbeitsplatzhalt der Arbeitnehmer in Luxemburg weiterhin zu verteidigen.

Der definitive Text des Kollektivvertrags wird in Kürze auf unserer Website einzusehen sein: www.sba.lu.

Renouvellement de la convention collective des banques

Un consensus a été trouvé entre les syndicats et l'ABBL. La nouvelle Convention Collective des Banques entrera en vigueur dès signature, et ce, pour une durée de 3 ans (2011-2013).

Pour rappel, lors de la réunion des partenaires sociaux du 26 novembre 2010, l'ABBL avait décidé de quitter la table des négociations.

L'OGBL/SBA et les autres syndicats sont restés ouverts à un dialogue constructif et, après plusieurs réunions entre partenaires sociaux au début 2011 un accord a pu être trouvé le 1^{er} mars 2011.

Banques et Assurances



Michèle Schrobiltgen Véronique Eischen

Erneuerung des Kollektivvertrags des Bankensektors

Es konnte ein Konsens zwischen den Gewerkschaften und der ABBL gefunden werden. Der neue Kollektivvertrag tritt ab Unterschrift in



Concernant le système de rémunération, les syndicats ont obtenu les résultats suivants:

- le maintien de la prime de conjoncture ou prime de juin
- l'allocation d'une enveloppe globale de 1% respectivement pour 2012 et 2013
- relèvement des barèmes de 1% au 01.01.2012 et augmentation linéaire des salaires de base et des barèmes de 1% au 01.01.2013
- pour les salariés relevant des groupes III à VI, la garantie d'augmentation de la rémunération de base liée au mérite restera à 15 euros (indice 100) sur 3 ans.

Les jours de repos sont maintenus pour tous les salariés à 8,5 jours par an y compris pour les nouveaux engagés.

La période de référence dans le cadre de l'aménagement du temps de travail est maintenue à 6 mois.

Au vu des situations rencontrées sur la place financière depuis la crise de 2008, avec notamment un accroissement des licenciements économiques, collectifs et individuels, les syndicats ont également négocié :

- un renforcement de la protection en cas de licenciement économique des salariés de plus de 50 ans
- des adaptations du texte de la convention aux nouvelles législations
- l'amélioration des possibilités de formations pour les représentants du personnel.

L'OGBL/SBA s'engage à continuer de défendre le maintien des acquis et de l'emploi des salariés du secteur financier au Luxembourg.

Le texte définitif de la Convention Collective des Banques sera bientôt accessible sur notre site internet: www.sba.lu.

Transformation sur métaux et Garages



Marco Casagrande

Robert Wolff

Hein S.A.R.L., Fabrique de Fours /
Hein Services S.à.r.l.

Signature d'une nouvelle convention collective de travail

L'OGBL a signé une nouvelle convention collective de travail avec la direction de la société Hein à Strassen.

Cet accord couvre la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012 et est le résultat de négociations déroulées dans le cadre d'un bon dialogue social avec la direction.

Parmi les principales améliorations, on peut noter :

Pour l'année 2010 une **prime unique** sera payée avec le salaire du mois de mars 2011 de 207,6€

Augmentation générale des salaires horaires de 0,10€ au 1^{er} janvier 2011

Augmentation générale des salaires horaires de 0,10€ au 1^{er} janvier 2012

Instauration d'une **prime de production** sur les nouveaux fours - Ee/SR de 350€

EA/R de 900€

Congé d'ancienneté

1 jour de congé après 10 années d'ancienneté

2 jours de congé après 20 années d'ancienneté

3 jours de congé après 30 années d'ancienneté.

Prime de permanence

Une prime d'astreinte est allouée par jour de permanence.

Les salariés appelés à garantir un service de permanence en dehors de leur horaire normal de travail obtiennent une prime correspondant à:

25€ par jour pour les jours ouvrables de lundi à vendredi,

50€ par jour pour les samedis, les dimanches et jours fériés.

Un planning des permanences est élaboré en début de chaque mois par la direction ou le responsable du service et soumis pour information à la délégation du personnel.

Pour les heures effectivement travaillées pendant la permanence, le salarié concerné a droit au salaire horaire de base, majoré de la prime de permanence, ainsi qu'aux majorations dues pour les heures supplémentaires, et éventuellement pour le travail de nuit, dimanche ou de jour férié.

Ceratingsten S.à.r.l.
(Groupe Ceratizit)

Renouvellement de la convention collective

Partant d'une position de contrat minimal du côté patronal, en date du 25 mars 2011, l'OGBL a signé une nouvelle convention collective de travail pour les 44 salariés de Ceratingsten S.à.r.l. de Niedercorn.

La convention a une durée de deux ans et deux mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2011 au 28 février 2013.

Les parties ont pu trouver un accord sur les améliorations suivantes:

Primes uniques

Pour l'année 2011: paiement d'une prime unique de 200€;

Pour l'année 2012: paiement d'une prime unique de 200€.



Treizième mois

Accélération de 10% pour l'obtention d'un 13^{ième} mois complet

1 à 2 ans:	25%
3 ans:	55%
4 ans:	60%
5 ans:	65%
6 ans:	70%
7 ans:	75%
8 ans:	80%
9 ans:	85%
10 ans:	90%
15 ans:	100%

Prime forfaitaire

Accélération de 10% pour l'obtention d'un montant augmentée à 1 520€.

1 à 2 ans:	25%
3 ans:	55%
4 ans:	60%
5 ans:	65%
6 ans:	70%
7 ans:	75%
8 ans:	80%
9 ans:	85%
10 ans:	90%
15 ans:	100%

Prime maladie

La prime maladie sera aussi applicable aux anciens employés à partir de 2011.

Participation aux lavages

A partir de 2011 pour tous les sala-

riés de la production une prime de salissure de 250€ par année

Congés d'ancienneté (non cumulables)

- 1 jour de congé après 15 ans
- 2 jours de congé après 20 ans

Services et Energie



Jean-Ci. Bernardini

Léon Jenal

Entreprises de sécurité et de gardiennage

Les dindons de la farce: toujours les salariés!

Depuis quelques semaines, le monde des entreprises de sécurité et de gardiennage est en ébullition. Suite à la perte du contrat de surveillance des bâtiments de la Commission Européenne au Kirchberg par G4S, au bénéfice de l'entreprise Cobelguard, l'ensemble des entreprises luxembourgeoises du secteur se découvrent subitement des vertus. L'enjeu, environ 180 emplois, que Cobelguard souhaite transférer et que G4S veut garder.

Les quelques entreprises affiliées à la Fedil Security Services réclament haut et fort un changement de mentalités lors des procédures d'attribution des marchés publics. G4S se targue de mener une gestion du personnel prévisionnelle et socialement responsable.

Concernant la procédure même du transfert d'entreprise: du côté du ministère du Travail on constate le vide et on semble regretter la situation; mais manifestement on oublie qu'il y a moyen de légiférer et de changer la loi.

De qui se moque-t-on?

Le sans gêne ou les pertes de mémoire dont font preuve ces divers acteurs sont pour le moins surprenant. Tout d'abord, attendre de la Commission Européenne, chantre de l'ultralibéralisme, qu'elle prenne en compte des critères sociaux ou autres, relève de l'utopie pure et simple.

Pendant des années les entreprises, qui aujourd'hui crient au scandale, se sont disputées des parts de marchés en jouant sur le seul critère coût et en profitant un maximum sur le dos des salariés. Depuis des années, l'OGBL revendique une reconnaissance du métier d'agent de sécurité, notamment par la mise en place de plans de formations et d'évolutions de carrière. Depuis des années, toutes ces entreprises font la sourde oreille et refusent un dialogue social constructif sur le sujet.

Au contraire, lors des négociations de convention collective on s'attaque aux maigres avantages sociaux acquis et on revendique une flexibilité outrancière. Ces mêmes entreprises font preuve de plein de créativité pour ne pas respecter diverses clauses de la convention sectorielle, jouant sur

la peur des salariés et l'inertie de l'ITM dans sa mission consistant à faire appliquer les textes légaux. Ainsi, malgré de nombreuses plaintes, de coups de fil et de courrier, il a fallu attendre plus de dix mois pour avoir une réponse à un courrier; courrier qui constate bon nombre d'infractions et ... puis c'est tout.

Dans un communiqué de presse, G4S déclare pompeusement vouloir garder son personnel actuellement occupé dans les bâtiments de la Commission Européenne. C'est tout à son honneur; mais pourquoi alors avoir pendant des mois parlé d'une situation de sureffectif et fait sous-entendre lors de diverses réunions qu'il faudrait probablement se séparer de quelques dizaines de collaborateurs? Uniquement pour faire peur? faire pression sur les salariés? ou faire passer sa revendication concernant une période de référence annuelle?

Quelques faits!

Lors de nos divers contacts avec Cobelguard nous avons demandé et obtenu des garanties écrites quant au maintien du salaire et des divers avantages acquis par les salariés transférés. Depuis des années nous demandons à G4S de respecter la convention collective, nous attendons toujours; pire le nombre de dossiers introduits devant le Tribunal du travail ne cessent d'augmenter. Les plaintes contre les entreprises affiliées à la Fedil Security Services s'accumulent sur nos bureaux.

Dans plus ou moins trois mois débiteront les négociations pour le renouvellement de la convention collective. Nous espérons que les salariés auront définitivement compris où se situe leur intérêt et qui se moque d'eux et de leur condition de travail.

Pour l'OGBL la situation est claire et

évidente: la mobilisation des salariés du secteur doit et va démarrer dès à présent et ce dans l'intérêt de tous les salariés du secteur de la sécurité et du gardiennage.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Nora Back

Pit Schreiner

Kollektivvertrag im Krankenhauswesen

Die OGBL-Delegierten beschließen den Kollektivvertrag nicht zu unterzeichnen!

Mit 95,6% der Stimmen beschlossen die OGBL-Delegierten des Krankenhauswesens das Abkommen für die Erneuerung des Krankenhauskollektivvertrags nicht zu unterzeichnen.

Aufwertung der Berufslaufbahnen muss sofort verhandelt werden.

Der ausschlaggebende Punkt für die Entscheidung der OGBL-Delegierten ist die längst überfällige Aufwertung der Berufslaufbahnen. Es sei daran erinnert, dass der OGBL seit Jahren fordert, die Gehälterlaufbahnen der Beschäftigten aufzuwerten damit endlich der Studiendauer, den Diplomen, der Verantwortung und der verlangten Autonomie, Rechnung getragen wird.

Der OGBL fordert die „Entente des Hôpitaux Luxembourgeois“ (EHL) auf, die Aufwertung der Laufbahnen ohne weiteren Aufschub zu verhandeln und mit konkreten Vorschlägen auf die berechtigten Forderungen des Personals und seiner Gewerkschaft einzugehen.

Die EHL ist ebenfalls aufgefordert, sich von jeglichen tarifpolitischen Optionen eines Lohnabbaus, z.B. bei den Anfangsgehältern, im luxemburgischen Krankenhauswesen strikt zu distanzieren. Die EHL sollte jede Anlehnung an die von Regierungsseite geplante Gehälterreform im öffentlichen Dienstleistungsbe- reich, welche mit großen Lohneinbußen verbunden wäre, peinlichst vermeiden. Des Weiteren dürfen die aktuell gültigen kollektivvertraglichen Bestimmungen und strikten Eingrenzungen hinsichtlich von Bewertungssystemen von Arbeitgeberseite nicht in Frage gestellt werden.

Mobilisierung und Protestaktionen

In puncto Gehälterreform im öffentlichen Dienstleistungsbereich wird der OGBL in den nächsten Wochen seine Informations- und Mobilisierungskampagne verstärkt fortsetzen und sich nicht durch einen Kollektivvertragsabschluss um eine der ihm zur Verfügung stehenden gewerkschaftlichen Mittel berauben lassen.

Negative Auswirkungen dieser Reform auf die Beschäftigten im Krankenhauswesen werden nicht hingenommen, denn die Forderung des OGBL ist klar: Gehälteraufwertung statt Gehältekürzung!



Die frühere SEW-Präsidentin, Monique Adam, bekam für ihre Verdienste um die öffentliche Schule den diesjährigen „Prix Nic. Thoma“ der FGIL überreicht.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Nora Back

Pit Schreiner

Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti

Danièle Nieves

Services publics



Christian Sikorski

Pit Schreiner

Unterredung zwischen Minister Biltgen und dem OGBL

Gehälterreform im öffentlichen Dienst betrifft den gesamten öffentlichen Dienstleistungsbereich

Am 23. Februar trafen sich die Syndikate Gesundheit und Sozialwesen, Öffentliche Dienste sowie Erziehung und Wissenschaft des OGBL zu einem Meinungsaustausch über die geplante Gehälterreform mit dem zuständigen Minister Biltgen.

Gesetzesvorentwurf in Ausarbeitung

Der Minister bestätigte dem OGBL, dass die Verhandlungen mit der CGFP zu keinem Resultat geführt haben und er somit in naher Zukunft einen Gesetzesvorentwurf (avant-projet de loi) präsentieren werde, der dann mit allen Interessenten diskutiert würde. Der Minister erklärte, dass er hierbei auf Transparenz und

Dialog setzen wolle.

Die OGBL-Vertreter unterstrichen wiederum, dass eine Kürzung der Anfangsgehälter und die Einführung von Bewertungssystemen im Öffentlichen Dienst von ihnen strikt abgelehnt werden, da dadurch mit Sicherheit die Qualität der Dienstleistungen nicht verbessert würden.

Die Gehälter der Beschäftigten im öffentlichen Dienstleistungsbereich sind, beachtet man die Studiendauer, die Diplome, die Verantwortung und die verlangte Autonomie, keineswegs zu hoch. Zudem bleibt die Arbeit einiger Berufsgruppen weiterhin unterbewertet. Eine Kürzung der Anfangsgehälter und somit der gesamten Laufbahnen setzt auf jeden Fall ein falsches Signal.

Die Einführung eines Bewertungssystems ist in vielen Bereichen, bspw. im Bildungs-, Gesundheits- und Sozialwesen unsinnig, da die dort geforderte und geleistete Arbeitsqualität und -quantität einfach nicht bewertet werden können, da diese nicht in Maßeinheiten erfassbar sind. Bewertungssysteme sind niemals objektiv sondern immer subjektiv, da Menschen Menschen bewerten und somit Empathie, Sympathie und sogar Vetternwirtschaft eine erhebliche Rolle spielen. Zudem sind die Gefahren der Diskriminierung nicht zu unterschätzen, da die bekannten Bewertungssysteme nicht auf die Geschlechterdimension eingehen.

Statut der öffentlich Bediensteten beibehalten?

Der Minister erklärte, dass die angestrebte Reform als ein Ganzes anzusehen sei. Es gehe um die Frage des Beibehaltens und der Anpassung des öffentlichen Statuts. Die Idee sei es, nicht nur aufgrund von Diplomen und Dienstjahren in eine Laufbahn eingestuft zu werden, vielmehr müssten andere Elemente, wie zum Beispiel das lebenslange Lernen sowie kollektive und individuelle Zielsetzungen, berücksichtigt werden. Das System müsste transparent und nachvollziehbar sein.

Gehaltskürzungen und Bewertungssysteme sind nicht qualitätsfördernd!

Die Vertreter der OGBL-Syndikate betonten, dass weder Gehaltskürzungen noch das Einführen von Bewertungssystemen der Qualität der öffentlichen Dienstleistungen förderlich seien. Anstatt die Arbeits- und Lohnbedingungen der Beschäf-



tigten zu verschlechtern, wäre es angebracht ein Arbeitsumfeld und -klima zu schaffen sowie Weiterbildungsmöglichkeiten anzubieten, die eine bestmögliche Qualität gewährleisten.

In diesem Zusammenhang hatten die Syndikate der öffentlichen Dienstleistungsbereiche des OGBL ebenfalls Unterredungen mit den Ministern Schmit und Jacobs, mit den parlamentarischen Fraktionen der CSV, der LSAP, der DP und déi gréng sowie mit der Partei déi Lénk.

Hier wurde ebenfalls unterstrichen, dass die bisher bekannten Reformvorschläge der Regierung für den OGBL inakzeptabel sind.

OGBL-Mobilisierung stößt auf großes Echo

Die von der Regierung geplante Gehälterreform im Öffentlichen Dienst wird den gesamten öffentlichen Dienstleistungsbereich direkt betreffen. Die unteren und mittleren Laufbahnen sollen zugunsten der höheren Laufbahnen eingedämmt und abgebaut werden. Die patronatsfreundlichen Bewertungssysteme aus der Privatwirtschaft sollen im öffentlichen Dienstleistungsbereich eingeführt werden, um auch hier die Beschäftigten einem verstärkten Lohn- und Leistungsdruck auszusetzen!

Die Zugehörigen aller Berufsstatuten im öffentlichen Dienst müssen sich konsequent gegen die Abwertung ihrer Laufbahnen und Diplome wehren und eine schleichende Privatisierung der öffentlichen Dienstleistungsbereiche verhindern!

Seit dem Monat März informiert das Syndikat Öffentliche Dienste des OGBL die Beschäftigten in den Gemeinde- und Staatsverwaltungen über die Auswirkungen der geplanten Reform. Diese Informa-



tionsversammlungen stoßen auf ein reges Interesse. So nahmen beispielsweise in der Gemeinde Esch/Alzette 200 und in Düdelingen 160 betroffene Arbeitnehmer teil. Ebenfalls sehr gut besucht waren die Personalversammlungen in den Gemeinden Kayl, Sanem, Schiffelingen und Petingen, bei Restopolis,

wie auch bei den Regionalbetrieben der Straßenbauverwaltung in Bartlingen, Bettemburg, Diekirch und Capellen. Es werden weitere Personalvollversammlungen geplant.

Bei allen Veranstaltungen sprachen sich die Beschäftigten eindeutig gegen die Reform aus.



Calendrier Formation syndicale OGBL

mai - juin 2011

Référence	Titre	Date début	Date fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2011 5 001	Accompagner un salarié lors d'un entretien	03/05/11	03/05/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 5 002	Accompagner un salarié dans une démarche de maintien dans l'emploi	04/05/11	04/05/11	1	Français	REMICH
OG 2011 5 003	Le comité mixte	05/05/11	05/05/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 5 004	Le comité d'entreprise européen	09/05/11	09/05/11	1	Français	REMICH
OG 2011 4 007	Utiliser Internet	09/05/11	09/05/11	1	Allemand	KEY JOB
OG 2011 5 005	L'organisation de la délégation du personnel	10/05/11	11/05/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 3 007	Prévenir et gérer des conflits sociaux	11/05/11	12/05/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 5 007	Coaching pour délégué	16/05/11	17/05/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 3 008	Savoir rédiger et mettre en page un article pour un journal interne	17/05/11	17/05/11	1	Français	REMICH
OG 2011 6 008	Stress, harcèlement, épuisement professionnel, souffrance au travail: comment prévenir, diagnostiquer, mettre en place un plan d'action en entreprise?	17/05/11	18/05/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 6 006	Les maladies professionnelles et le mal-être au travail	19/05/11	19/05/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 6 013	Incapacité pour maladies et la réinsertion professionnelle	20/05/11	20/05/11	1	Luxembourgeois	REMICH
OG 2011 6 011	Accompagner une personne victime d'un accident de travail ou de maladie	23/05/11	23/05/11	1	Luxembourgeois	REMICH
OG 2011 6 003	Analyser et comprendre un accident de travail (Arbre des causes)	24/05/11	24/05/11	1	Français	REMICH
OG 2011 1 017	Tout ce que l'on doit savoir de la négociation et de la constitution des salariés	24/05/11	24/05/11	1	Luxembourgeois	REMICH
OG 2011 6 004	La santé au travail	25/05/11	25/05/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 1 017	Tout ce qu'on doit savoir de la négociation et de la constitution des salariés	25/05/11	25/11/11	1	Français	REMICH
OG 2011 6 005	TMS, lombalgies: comment prévenir les pathologies du vieillissement au travail ?	27/05/11	27/05/11	1	Français	REMICH
OG 2011 6 007	Un lieu de travail bien pensé: les bases de l'ergonomie	06/06/11	06/06/11	1	Français	REMICH
OG 2011 6 009	Alcool, drogues, médicaments, tabac sur le lieu de travail	15/06/11	15/06/11	1	Français	REMICH
OG 2011 6 010	Bien s'alimenter au travail	16/06/11	16/06/11	0,5	Français	REMICH
OG 2011 6 012	Méthodes et techniques d'analyse du poste de travail et de son environnement	20/06/11	20/06/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 4 004	Excel - Perfectionnement	20/06/11	21/06/11	2	Allemand	KEY JOB
OG 2011 6 014	Métrologie et nouvelles technologies sur le lieu de travail	22/06/11	22/06/11	1	Français	REMICH
OG 2011 7 001	Promouvoir l'égalité des chances, la formation professionnelle et l'intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise	27/06/11	28/06/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 8 002	ONG	29/06/11	29/06/11	1	Français	REMICH

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.

Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.

Je souhaite loger au CEFOS.

Ich möchte im CEFOS übernachten.

● Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung

.....

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*

Temps plein *Vollzeit* Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Date *Datum*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.



Egalité des chances pour les femmes dans le monde du travail! Maintenant!

Les femmes veulent un travail qui répond à leurs attentes et leur formation, qui leur donne satisfaction et qui leur procure un salaire décent. Elles veulent progresser dans leur job, veulent participer aux formations sans pour autant, dans la plupart des cas, renoncer à une famille. Mais justement, la génération de femmes les mieux formées de tous les temps continue à se heurter à plein d'obstacles.

Des établissements d'enseignement et des centres d'accueil à plein temps aidant les parents – pour la plupart du temps les mères – à ne pas régresser dans leurs carrières professionnelles, n'existent pas ou tout au moins pas en nombre suffisant. Le chômage croissant, mais également le danger de glisser dans la pauvreté malgré un emploi payé, pose encore problème surtout aux femmes.

Afin de pouvoir réaliser l'indépendance telle que nous la concevons, nous, les femmes, avons besoin d'égalité des chances à tous les niveaux. Ceci implique:

- Une formation et un emploi dans des professions orientées vers l'avenir tant pour les filles que les jeunes femmes
- Un meilleur accès pour les femmes en général aux formations continues internes et externes et, le cas échéant, à des reconversions professionnelles



2011
NACH ESOU
AKTUELL
A WICHTIG
WÉI 1911!

100 JOER
INTERNATIONALE
FRAENDAG

- Des modèles d'organisation du temps de travail qui permettent une répartition de partenaire à partenaire des activités professionnelles et des tâches familiales et qui n'empêchent pas les femmes de continuer leur carrière lorsqu'elles deviennent mères
- Des institutions d'accueil assurant la garde des enfants et des écoles à plein temps pour enfants de tous âges permettant à leurs parents de suivre des formations initiales ou continues et d'exercer une activité professionnelle, bref d'être actifs – nota bene, ceci vaut également ce qui concerne l'encadrement de personnes âgées et malades
- Des modèles de rémunération non-discriminatoires en faveur des femmes fixés dans les conventions collectives de travail afin de garantir qu'elles gagnent enfin ce qu'elles méritent.

En plus, nous avons besoin d'un système fiscal et d'un système de sécurité sociale qui favorisent le travail des femmes à tous égards ainsi que d'une politique de l'emploi qui prend en considération que les conditions de vie et les intérêts des femmes et des hommes diffèrent.

En vue de l'évolution démographique mais aussi face à la stratégie européenne de l'emploi, notre société ne peut plus se permettre d'ignorer que les femmes veulent travailler et avoir un emploi rémunéré. Même si la politique a enfin identifié quelques problèmes, bon nombre de femmes restent sur leur faim comme la mise en pratique de la non-discrimination sur le lieu du travail reste un chantier permanent.

Voilà pourquoi nous intervenons ensemble contre la discrimination des genres dans le monde du travail et autour du monde du travail.



CES: Syndicats et organisations de personnes handicapées

Ensemble pour le marché du travail inclusif

Les syndicats et les organisations de personnes handicapées (OPH) se sont réunis à Bruxelles le 10 et 11 mars 2011 pour une conférence commune, au moment où se tenait le Conseil Européen sur la compétitivité. Les citoyens de l'UE doivent affronter de nombreuses difficultés, en particulier lorsque l'accès à l'emploi de qualité est en jeu. Pour éviter que le social ne soit sacrifié aux impératifs de l'économie, les organisations ont estimé qu'il était nécessaire de développer une riposte vigoureuse. Atteindre l'objectif européen de 75% de taux d'emploi d'ici 2020 implique la prise en compte des personnes handicapées qui représentent 15% de la population active dans l'UE. L'accord-cadre signé par les partenaires sociaux européens le 25 mars 2010, intitulé pour «un marché du travail inclusif», est apparu comme un instrument clé pour atteindre cet objectif ainsi que les autres développés dans la Stratégie 2020.

Accord autonome: bénéfiques économiques et respect des Droits de l'homme pour promouvoir l'Europe sociale

La CES et EFPH reconnaissent que si des progrès ont été réalisés dans l'Union européenne dans les années récentes, ils soulignent toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire pour que le marché du travail inclusif et accessible à toutes et tous devienne une réalité. Mais surtout ils se sont élevés contre la réduction des budgets sociaux, l'insécurité de l'emploi, la hausse du chômage, aggravés par la crise économique et financière qui frappent les plus vulnérables au premier rang desquels les personnes handicapées. C'est le message qu'ils ont tenu à rappeler à Mr László Andor, commissaire responsable de l'Emploi, des Affaires Sociales et de l'Inclusion, lors de sa venue à la conférence. Ces mesures doivent, en effet, être contrées grâce à la mobilisation, la coopé-

ration constructive et un dialogue ouvert entre toutes les parties prenantes.

Au cours de cette conférence, **le commissaire Andor, a quant à lui, annoncé qu'il s'engageait à garantir la prise en compte des personnes handicapées et de leur droits dans la mise en œuvre de tous les aspects de la Stratégie 2020 tant au niveau européen que national.**

Yannis Vardakastanis, président du FEPH a déclaré que «les syndicats et les OPH ont besoin d'un New Deal et d'un nouveau front d'alliances» pour promouvoir les droits des personnes handicapées.

Les partenaires sociaux et les organisations de personnes handicapées ont proposé des mesures et des initiatives communes pour rendre effectives les dispositions contenues dans la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées en particulier l'article 27, ainsi que dans l'accord cadre pour un marché de travail inclusif. **Le président du Comité Economique et Social Européen, Staffan Nilsson**, a salué cette volonté et a confirmé son soutien aux initiatives qui seront prises en ce sens.

Prochaines étapes

Pour y parvenir, il est manifestement nécessaire et, c'est ce à quoi se sont engagées les deux organisations, de poursuivre leur dialogue et leur coopération afin «d'éviter que les mesures d'austérité aient un impact négatif sur les personnes handicapées, qui sont l'un des groupes les plus vulnérables en temps de crise» comme l'a rappelé **John Monks**, secrétaire général de la CES.

À l'issue de la conférence une déclaration commune sur «**l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes handicapées: un droit qui reste à acquérir**» et traduisant les engagements des organisations a été adoptée à l'unanimité.





Allocation d'interruption de carrière belge

L'OGBL obtient un important arrêt de cassation

Depuis 2001 existe en Belgique un régime de crédit-temps couplé à une allocation d'interruption de carrière, institué par convention collective et par loi. Ainsi, les travailleurs belges peuvent prendre du temps libre pour un motif qui leur est personnel (obligations familiales et sociales, mais aussi reprendre des études, faire un voyage, pratiquer un hobby ou un sport, se reposer ...). Ce motif est indifférent, c'est à dire qu'il n'a pas à intéresser l'employeur ou l'office de l'emploi belge qui paye une allocation pendant cette période. L'arrêt de travail, s'il est complet, dure un an, sauf allongement par convention collective.

Ces dispositions constituent une avancée sociale pour les travailleurs en Belgique et un exemple pour notre pays. Mais elles se heurtaient malheureusement à l'opposition acharnée du ministère de la Famille de Madame Jacobs qui a considéré jusqu'à présent l'allocation payée par l'administration de l'emploi belge comme une allocation familiale qu'elle déduit systématiquement des allocations familiales que les conjoints de ces travailleurs touchent au Luxembourg.

L'OGBL demande à la CNPF de débloquent immédiatement tous les dossiers

Prenant l'exact contre-pied de son argumentation en matière d'aides pour étudiants, le gouvernement luxembourgeois a prétendu que cette allocation d'interruption de carrière belge était présumée être une presta-

tion familiale en cas de présence d'enfants pendant le temps où elle était accordée.

Sur base de recours de l'OGBL, le Conseil Supérieur des Assurances Sociales, dans des décisions de principe de 2008 et 2010 avait confirmé que «le motif pour lequel le salarié entend bénéficier du crédit-temps n'importe pas. Le crédit-temps n'est pas spécifiquement conçu en faveur des parents qui entendent élever eux-mêmes leurs jeunes enfants pendant un certain temps.» (Devillet-Schmit). C'est contre cette dernière décision que la Caisse Nationale des Prestations Familiales a exercé le recours de cassation.

Par un arrêt du 24 février 2011, la Cour de cassation a retenu qu'il n'y avait pas de doutes quant à l'application correcte du règlement européen sur la sécurité sociale par les juridictions sociales qui avaient «exclu la qualification de prestation familiale, non parce que l'allocation en question ne serait qu'en partie, mais non exclusivement, destinée à compenser les charges de famille, mais parce que tel n'était pas son objectif direct, même si elle pouvait avoir, de manière incidente, cet effet.»

L'OGBL salue cette importante décision et demande à la CNPF de débloquent immédiatement tous les dossiers en question et de dédommager sans délai les parents concernés.

Bourses d'études/Studienbeihilfen



Le 17 février, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker recevait les syndicats de la Grande Région au sujet des bourses d'études refusées aux enfants des travailleurs frontaliers. Lors de cet entretien le Premier ministre proposa la création d'un groupe de travail technique pour essayer de trouver des solutions avant l'été 2011. Ce groupe de travail sera composé de représentants ministériels et de syndicalistes.

Am 17. Februar empfing der luxemburgische Staatsminister die Gewerkschaften der Großregion in Sachen Studentenbörser. Im Laufe des Gespräches schlug Jean-Claude Juncker vor, eine Arbeitsgruppe ins Leben zu rufen, um zu versuchen mögliche Lösungen in dieser Frage, noch vor dem Sommer 2011 zu finden. Die Arbeitsgruppe wird aus Ministerialbeamten und Gewerkschaftlern zusammengesetzt sein.

Il reste encore 3 conférences à venir sur la fiscalité à l'intention des frontaliers français

Fiscalité: la déclaration d'impôt au Luxembourg

Sur les 7 conférences fiscales organisées par l'OGBL en 2011, il reste 3 réunions d'information sur la fiscalité luxembourgeoise afin de permettre aux frontaliers français de remplir au mieux leur déclaration d'impôts et d'optimiser leur situation fiscale

Ville	Date et heure	Lieu
Thionville	13 avril 2011 à 19h00	Maison de quartier, rue Dupont des Loges
Talange	18 avril 2011 à 18h30	Foyer des Personnes Agées Raymond Lambert (FPA - Raymond Lambert), 34 rue de la Liberté
Metz	13 mai 2011 à 19h00	Salle du Grenier des récollets, rue des Récollets

Les conférences débuteront par un bref rappel des dispositions d'imposition en vigueur au Luxembourg. L'animateur s'intéressera ensuite aux opportunités offertes par la demande de modération d'impôts et par la déclaration d'impôts. L'orateur abordera les réformes fiscales récentes, y compris celles concernant le boni enfant, les différents types de ménages fiscaux frontaliers et insistera sur le cas du résident assimilé.

L'intervenant passera ensuite en revue l'ensemble des déductibilités possibles (frais de formation, frais de déplacement, les primes d'assurance, l'épargne, le logement, les intérêts débiteurs de prêts à la consommation et prêts hypothécaires, dons, charges extraordinaires,...). Il expliquera et illustrera chaque point à l'aide d'extraits de la fiche de déclaration d'impôts.

Conférence sociale pour les frontaliers français

MODELE SOCIAL luxembourgeois / PACTE DE STABILITE de l'Union européenne

Historique, bilan et enjeux des actions syndicales dans le cadre du programme d'austérité gouvernemental au Luxembourg

**le 20 avril 2011 à 18h30 Salle du foyer socio-culturel Ambroise Croizat
place F. Mitterrand à Algrange**

L'OGBL organise cette réunion d'information sur l'actualité sociale luxembourgeoise en 2010 et 2011 et les enjeux sociaux face aux différentes réformes engagées par le gouvernement luxembourgeois dans le cadre du programme d'austérité initié en 2010 afin de permettre aux frontaliers français de mieux comprendre l'actualité syndicale et sociale récente et à venir.

L'orateur sera Nico Clement, membre du Bureau exécutif et responsable des aspects transfrontaliers pour L'OGBL.

Les participants auront la possibilité de poser leurs questions au terme de la présentation.

Il n'y aura pas de permanence OGBL pour frontaliers français à Audun-le-Tiche et à Longlaville du mardi 26 avril au vendredi 6 mai 2011 inclus.





Grenzgänger und Doppelbesteuerungsabkommen

Der OGBL erhöht den Druck auf die Politik

Das Doppelbesteuerungsabkommen zwischen Luxemburg und Deutschland regelt, welcher der beiden Staaten das Besteuerungsrecht hat. Für Deutsche Grenzgänger in Luxemburg gilt: Wer seine berufliche Tätigkeit in Deutschland oder in einem anderen Drittstaat ausübt, ist verpflichtet, diese Arbeitszeiten in Deutschland zu versteuern.

Das Gesetz wird nun strikt auf alle Grenzgänger angewendet. Die rückwirkende Besteuerung trifft besonders Grenzgängerinnen und Grenzgänger aus Banken und Beratungsgesellschaften, sowie aus dem Bau- und Transportsektor. Der OGBL macht seine Mitglieder, vor allem aus dem Transportsektor, bereits seit langem auf diese Problematik aufmerksam.

Die Umsetzung des Gesetzes bringt in der Praxis viele Probleme mit sich, weil wichtige Detailfragen ungeklärt sind, und von Finanzamt zu Finanzamt unterschiedlich gehandhabt werden. Insbesondere ist die steuerliche Behandlung von Urlaubs-, Krankheits- und Ausbildungszeiten der Grenzgänger in Deutschland bislang nicht einheitlich geklärt. Viele Arbeitgeber weisen den Auslandsanteil auf den Lohnzetteln nicht aus und es wird kein Freistellungsantrag gestellt, sodass der Grenzgänger bis zu der Rückerstattung seiner in Luxemburg gezahlten Steuern häufig doppelt besteuert wird.

Mit enormen Steuernachzahlungen konfrontiert

In einem Gespräch mit dem Leiter des Finanzamtes in Trier hat der OGBL auf diese Fragen hingewiesen und unterstrichen, dass vor allem die Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer die Leidtragenden dieser Politik sind. Sie werden rückwirkend besteuert und sehen sich mit zum Teil enormen Steuernachzahlungen konfrontiert.

Bei dem Gespräch wurde auch das Dilemma der Finanzämter deutlich: Sie sind von den steuerpolitischen Entscheidungen in Berlin abhängig. Und Berlin ist weit weg. Dort wird aber derzeit das neue Doppelbesteuerungsabkommen vorbereitet. Hierbei stehen lediglich Detailfragen auf der Agenda. **Der OGBL hat sich deshalb bereits am 7. Februar 2011 unter anderem an die zuständigen Minister Luc Frieden und Wolfgang Schäuble gewandt und um einen Termin gebeten.**

Um seiner Forderung zur Aussetzung der rückwirkenden Besteuerung Nachdruck zu verleihen, ruft der OGBL

seine Mitglieder auf, auf der Internetseite www.abgeordnetenwatch.de eine Frage zu diesem Thema an den Bundestagsabgeordneten seines jeweiligen Wahlkreises zu stellen. Darüber hinaus hat sich der OGBL schriftlich an alle Bundestagsabgeordneten der Grenzregion gewandt und um ihre Unterstützung für die Interessen der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer geworben.

Der OGBL fordert ein praxisorientiertes, vereinfachtes Verfahren der Steuerfestsetzung für Grenzgänger und verurteilt aufs Schärfste die außerdem angedachte Besteuerung von Krankheits- und Urlaubszeiten der Grenzgänger.

Saarländischer Finanzminister nimmt Stellung

In diesem Zusammenhang hatte sich der OGBL auch an den saarländischen Finanzminister gewandt, der dem OGBL daraufhin in einem Schreiben mitteilte, dass "im Sinne einer praxisgerechten Lösung, die saarländischen Finanzämter im August 2010 angewiesen worden seien, keine überspannten Forderungen an die Vorlage schriftlicher Unterlagen zu stellen."

Das saarländische Finanzministerium sieht darüberhinaus ebenfalls die vom OGBL aufgezeigten Probleme, die die Gruppe der Berufskraftfahrer betreffen. Durch die im März 2005 getroffene Verständigungsvereinbarung zwischen Luxemburg und Deutschland hätte vermieden werden sollen, dass die Berufskraftfahrer im Nachhinein Fahrtrouten ermitteln müssen. "Offensichtlich bestehen hier noch Defizite", so der Minister.

Das saarländische Finanzministerium wird das Bundesfinanzministerium, welches gegenwärtig Verhandlungen mit Luxemburg über das neue Doppelbesteuerungsabkommen führt, nochmals schriftlich auf das vom OGBL vorgetragene Anliegen hinweisen.

In den Verhandlungen um ein neues Doppelbesteuerungsabkommen ist die deutsche und die luxemburgische Politik gefordert, die Probleme der Grenzgänger ernst zu nehmen und hier endlich Klarheit zu schaffen. Es kann nicht sein, dass die Arbeitnehmer für die Versäumnisse der Politik und der Arbeitgeber zur Kasse gebeten werden!

Europäischer Aktionstag

Europaviertel lahmgelegt

Die Staats- und Regierungschefs und ihre Delegationen hatten es diesmal schwerer zu ihrem Versammlungsort im Brüsseler Europaviertel zu gelangen. Die Pfiffe der 20.000 Gewerkschafter, die dem Aufruf der FGTB und des EGB zu einem Aktionstag am 24.03.2011 gegen den „Europäischen Pakt für Wettbewerbsfähigkeit“ gefolgt waren, dürften auch hinter der Glasfassade des Europäischen Rates deutlich zu vernehmen gewesen sein. Gemeinsam mit der FGTB, französischen, holländischen und deutschen Gewerkschaften hatte sich auch eine Delegation des OGBL an der Protestkundgebung beteiligt.

Das im Vorfeld zwischen Merkel und Sarkozy ausgehandelte, am 11. März nicht im Kern veränderte und in Brüssel an diesem Tag im Europäischen Rat beschlossene Abkommen über die zukünftige koordinierte Wirtschaftspolitik der EU, bedeutet für viele Menschen in Europa einen sozialen Rückschritt: Im Rahmen einer koordinierten Wirtschaftspolitik verpflichteten sich die Mitgliedsstaaten, ihre Haushalte den Konsolidierungszielen der EU zu unterwerfen. Jeder Mitgliedsstaat muss konkrete Maßnahmen zur Förderung von Wettbewerbsfähigkeit und Finanzmarktstabilität vorlegen, das Erreichen der Ziele wird jährlich überprüft. Förderung von Wettbewerbsfähigkeit bedeutet in diesem Zusammenhang nichts anderes als Lohn- und Sozialdumping. Die EU greift hier erstmals direkt in Politikbereiche ein, die eigentlich in den Zuständigkeitsbereich der Mitgliedsstaaten oder der Sozialpartner fallen.

Diese „verordnete“ neoliberale Politik bedeutet für die Menschen letztendlich die Zunahme der sozialen Ungleichheit in Europa.

Der OGBL war in Brüssel, um ein Zeichen zu setzen gegen den „Wettlauf nach unten“ bei Löhnen und sozialer Sicherheit. Wir wollen ein Europa basierend auf Solidarität und sozialem Ausgleich. Wir wollen ein Europa der Solidarität und der Gerechtigkeit und wir werden nicht damit aufhören uns für unser Europa einzusetzen.



Pacte de compétitivité

La CES continue de lutter contre le nivellement des salaires par le bas

Lors du sommet informel du 11 mars 2011, les chefs de gouvernement des Etats membres de la zone euro se sont entendus sur un Pacte de compétitivité et de convergence pour l'euro. A la suite de la campagne menée par les syndicats et d'autres acteurs européens, le texte du Pacte omet les références explicites à certaines des remarques formulées récemment par la Chancelière Merkel et le Président Sarkozy, en particulier leur demande de mettre fin à l'indexation des salaires.

Toutefois l'axe fondamental du Pacte de compétitivité demeure une politique de gel des salaires à travers toute l'Europe. La Confédération européenne des syndicats (CES) continue de rejeter cette approche et de faire campagne pour un Pacte en faveur de plus d'équité et d'égalité et contre l'austérité.

La substance du Pacte de compétitivité et de convergence consiste encore et toujours à demander instam-

ment à tous les Etats membres d'appliquer une politique d'ajustement des salaires vers le bas. Les augmentations de salaires doivent en particulier être limitées à la productivité, ce qui interdit implicitement aux salaires de refléter les augmentations de prix. Une telle politique redistribuera systématiquement les revenus des salaires vers les profits, les dividendes et les bonus.

Mobilisation syndicale européenne contre l'austérité

Pour protester contre la politique d'austérité et de gel des salaires à travers l'Union européenne, les manifestations syndicales se multiplient. Le 16 mars, 50 000 travailleurs ont manifesté à Bucarest en Roumanie; le 24 mars, un rassemblement de syndicalistes de Belgique et des pays voisins, dont une délégation de l'OGBL, a eu lieu à Bruxelles; le 26 mars, le TUC a organisé une «Marche pour l'Alternative – Emploi, Croissance et Justice» à Londres à laquelle ont participé 250 000 personnes.

Par ailleurs des syndicalistes belges de la FGTB et luxembourgeois de l'OGBL ont participé le 21 mars à un rassemblement à Berlin devant le «Kanzleramt» pour protester contre le pacte de compétitivité et les plans de la chancelière Merkel de supprimer les systèmes d'indexation des salaires dans la zone euro.

La mobilisation se poursuivra. La CES et ses six affiliés hongrois organiseront une euro-manifestation le samedi 9 avril 2011 à Budapest où le Conseil européen pour les affaires économiques et financières (ECOFIN) se réunira dans le cadre de la Présidence hongroise.



Journée internationale de la Femme

L'enquête de la CES met en lumière la dimension de genre de la crise économique

A l'occasion de la Journée internationale de la Femme cette année, la Confédération européenne des syndicats (CES) a mené une enquête parmi ses organisations membres nationales et européennes afin d'examiner comment la crise économique affecte les travailleuses.

L'enquête révèle que les travailleuses paient le prix fort de la crise. Dans plusieurs Etats membres, les secteurs à forte main-d'oeuvre féminine (à savoir, l'administration publique, l'éducation, les soins de santé et le textile) connaissent des changements qui aggravent la qualité et la quantité de travail disponible. En guise d'option politique permettant de réduire les déficits publics, de nombreux gouvernements ont introduit des mesures d'austérité qui ont un impact disproportionné sur les femmes, qui constituent une grande partie de la main-d'oeuvre du secteur public.

L'enquête de la CES révèle d'autres effets négatifs tels que l'augmentation du travail précaire, avec une hausse des contrats de travail atypique, proposés en particulier aux jeunes travailleuses. La crise économique frappe les femmes sur un plan financier (là où

un gel des salaires a été imposé), physique et psychologique (avec une plus forte perception de l'insécurité et la crainte de la perte d'emploi, accompagnées d'un stress et d'une charge de travail accrus en raison des licenciements).

«Il faut examiner d'urgence la dimension de genre de la crise économique et adopter des mesures qui renforceront la position des femmes sur le marché du travail. Au cours des dernières années, l'emploi des femmes a été un élément important de la croissance de l'Europe et les mesures politiques destinées à contrecarrer les dégâts générés par la crise économique devraient viser à renforcer l'égalité entre femmes et hommes et pas exacerber la segmentation de genre du marché de l'emploi» déclare John Monks, secrétaire général de la CES.

Les résultats de l'enquête du «8 mars» de la CES relative à l'impact de la crise sur l'emploi féminin sont disponibles sur le site Internet de la CES.

www.etuc.org



European Trade Union Confederation (ETUC)
Confédération européenne des syndicats (CES)

Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB, Caritas Luxembourg et Greenpeace

Analyse critique de la stratégie 2020 par la société civile

La stratégie 2020 de l'UE se compose de cinq objectifs chiffrés à mettre en œuvre de façon décentralisée, un taux d'emploi à 75% pour les 20-64 ans, en matière de l'éducation arriver à moins de 10% d'élèves sortant sans diplôme secondaire et porter à 40% les diplômés post-secondaires, inclure de nouveaux indicateurs de pauvreté, ainsi que réduire les émissions de gaz à serre de 20% par rapport aux niveaux de 1990 et de faire passer à 20% la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Inclusion sociale

L'appréciation annuelle de l'avancement de la stratégie 2020 se fait par un rapport sur la croissance (tout court!) et dans la première édition de 2011, la croissance inclusive a été oubliée, explique Robert Urbé, coordinateur de Caritas Luxembourg. Cette approche se concentrant exclusivement sur les initiatives tournées vers la consolidation budgétaire, faisant pression sur les Etats membres pour des mesures d'austérité ne fera qu'augmenter la pauvreté et affaiblir dangereusement la cohésion sociale dans l'UE, alors que la stratégie Europe 2020 se veut une stratégie intégrée pour obtenir une croissance intelligente, verte et inclusive. Par ailleurs en Europe tout comme au Luxembourg, les Programmes de réformes nationaux se présentent comme une juxtaposition de différents chapitres plutôt que comme une logique holistique où chaque domaine peut enrichir l'autre. Ceci vaut surtout pour l'objectif «inclusion sociale», se présentant souvent comme une ajoute totalement distincte du reste. Et pourtant tous les autres objectifs pourraient très bien contribuer ou renforcer, voir même rendre possible la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Les lignes directrices de la Commission européenne disent explicitement que *«la stratégie Europe 2020 doit être mise en œuvre en y associant étroitement les partenaires sociaux et les représentants de la société civile, qui contribueront à l'élaboration des programmes nationaux de réforme, à leur mise en œuvre et à la communication globale sur la stratégie»*. Or, nos collègues européens nous apprennent que dans beaucoup de cas, tout comme au Luxembourg, les consultations des partenaires sociaux et de la société civile ont été extrêmement limitées, voire inexistantes. Ce processus

européen qui revendique une adhésion des citoyens doit être conduit de manière beaucoup plus inclusive!

Changement climatique

En matière de préservation de l'environnement et de protection du climat, la stratégie «Europe 2020» est bien trop timorée pour éviter un réchauffement global au-delà de 2°C et dynamiser l'économie verte. L'Union Européenne doit s'engager dans une réduction domestique des gaz à effet de serre d'au moins 30% pour 2020. La Commission européenne estime d'ailleurs que la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre admis actuellement de -20% d'ici 2020 coûtera un tiers en moins (€ 22 milliards) que les montants calculés en 2008. Selon la Commission, la hausse de l'objectif à -30% d'ici 2020 pourrait permettre d'économiser jusqu'à 40 milliards d'€ en importations de combustibles fossiles et créer des centaines de milliers d'emplois verts.

Par ailleurs, les objectifs connus sous l'appellation 20/20/20 devraient être revus globalement. Par exemple, les impacts négatifs des agro-carburants n'ont pas été suffisamment évalués, tout comme les moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation en énergie. Par ailleurs, le débat sur le nucléaire qui vient de s'ouvrir suite à la crise nipponne, ne peut en aucun cas servir de prétexte à un ralentissement de l'effort européen en matière de protection du climat.

«L'Union européenne ne peut se contenter de belles paroles et de déclarations, il est urgent que nos dirigeants prennent toute la mesure du défi climatique et apportent des réponses ambitieuses qui se traduiront par un réel effort en vue de protéger le climat et favoriser un accord mondial à Durban, tout en corrigeant les décisions déjà prises» expose Paul Delaunoy, directeur de Greenpeace Luxembourg.

Emploi

Un élément central qui est censé contribuer à la réalisation des objectifs de l'agenda 2020 de l'UE, est une gouvernance économique européenne renforcée. La conception de gouvernance économique telle que proposée par la Commission européenne est synonyme de régression sociale puisqu'elle menace les standards sociaux et exerce une pression à la baisse sur

les salaires. En particulier, la Commission européenne propose une nouvelle procédure pour corriger les déséquilibres macro-économiques lui permettant de prendre à l'échelle européenne des décisions concernant les salaires et les « dépenses sociales » en lieu et place des Etats membres. En outre, les propositions actuelles menacent les acquis sociaux, notamment en matière de retraite, avec l'augmentation de l'âge et du niveau de revenu des futurs pensionnés. Le secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB (SECEC) soutient l'objectif visant à instaurer une gouvernance économique au sein de l'UE, basée sur la coordination économique des Etats membres, la convergence sociale vers le haut et surtout une vraie solidarité entre les membres de l'Union Européenne. Cependant, il s'oppose fermement à la méthode employée et aux actuelles propositions de la Commission et des membres du Conseil. Gouverner l'Europe ne doit pas signifier la faire régresser socialement mais au contraire mettre en place des politiques actives en faveur de l'emploi et de la justice sociale. **Avec une adoption prévue cet été, le paquet législatif sur la gouvernance économique sera adopté en l'ab-**

sence quasi-complète de débats critiques et de vraies consultations de la société civile.

Education

En ce qui concerne l'objectif européen visant à réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 %, le SECEC ne peut que le saluer, car l'abandon scolaire signifie une entrée difficile ou même l'exclusion du marché du travail. Sur l'objectif de porter à 40% la proportion des personnes avec un diplôme postsecondaire, le SECEC bien évidemment, encourage cet objectif, néanmoins il tient également à souligner qu'il est impératif de créer des emplois de qualité pour tous les niveaux d'éducation et non inciter les jeunes uniquement vers l'enseignement supérieur, en dévalorisant ainsi les métiers manuels sollicitant moins de formation. Pour finir, le SECEC est d'avis que pour mieux adresser les besoins du marché du travail et ainsi augmenter l'employabilité des jeunes, les responsables de l'éducation devraient travailler plus étroitement avec les responsables de l'économie.

Taxe sur les transactions financières (TTF)

L'OGBL salue le vote du Parlement européen

L'introduction d'une taxe sur les transactions financières (TTF) constitue depuis longtemps une demande prioritaire des mouvements syndicaux européens et mondiaux. Une TTC serait un outil essentiel de partage de la charge de la crise et d'atténuation de la spéculation à court terme sur les marchés financiers. Une TTF à un faible taux de 0,05% pourrait engendrer des revenus estimés à près de 200 milliards d'euros par an à l'échelle de l'Union européenne (UE) et 650 milliards de dollars US au plan mondial.

Le Parlement européen a adopté mardi, le 8 mars 2011 avec une très large majorité (529 voix pour, 127 voix contre et 19 abstentions) une résolution sur les financements innovants et demande par ce biais à l'Union

européenne d'imposer une taxe sur les transactions financières, même si elle était seule à le faire.

La résolution affirme que les instruments proposés peuvent générer un « double dividende » en produisant non seulement davantage de moyens financiers, mais en rendant également le secteur financier plus sûr.

L'OGBL salue expressément ce vote important et demande au Conseil des ministres de suivre la recommandation du Parlement européen et de mettre en place une telle taxe au niveau européen dans les plus brefs délais.

Sozialpanorama der Arbeitnehmerkammer (CSL)

Die Ungleichheiten nehmen zu

Die Arbeitnehmerkammer (CSL) hat in ihrer Reihe „Dialogue analyse“ unter dem Namen „Panorama social“ eine Publikation herausgegeben mit dem Ziel, im Vergleich zum Ausland, die hauptsächlichen Indikatoren für Ungleichheiten, Armut, Arbeitsbedingungen, Beschäftigung und Arbeitslosigkeit aufzulisten und zu kommentieren. Sie konnte ein soziales Porträt Luxemburgs zeichnen indem sie einzelne verstreute Daten zusammenstellte, um ein allgemeines Bild zu erhalten. In der Tat gibt es im sozialen Bereich kaum zusammenhängende und genaue Daten, und falls es sie gibt, sind sie total veraltet. Deshalb versteht die CSL ihre Publikation auch nicht als vollständigen Überblick, sondern als Denkanstoß.

Wirtschaftlich ausgezeichnet, gesellschaftlicher Zusammenhalt mittelmäßig

Man kommt nicht um die Feststellung herum, und die Arbeitnehmerkammer macht diese schon seit Jahren, dass die neuesten Resultate nicht sehr erfreulich sind: Die soziale Gesundheit des Landes – ganz zu schweigen von der ökologischen –, nimmt stetig ab, dies trotz seiner ausgezeichneten wirtschaftlichen Leistungen. So kann das Großherzogtum mit der besten makroökonomischen Leistung der 27 EU-Länder aufwarten. Das Land rangiert auch was die Stundenproduktivität anbelangt weit vor dem Mittelfeld der EU der 27. In Sachen soziale Gesundheit allerdings belegt das Land nur den 12. Platz.

„Die verfügbaren Statistiken über die soziale Lage der Luxemburger Bürger beweisen eindeutig, dass sich die sozialen Ungleichheiten verschärfen“, stellt Jean-Claude Reding, Präsident der Arbeitnehmerkammer, fest. „Mich interessiert weniger der Vergleich mit anderen Ländern, als unsere eigenen Daten“, fügt er hinzu.

So beweisen die von der CSL vorgestellten Statistiken eindeutig, dass die Arbeitslosen- und Armutsquoten in Luxemburg ständig steigen, und dies schneller als in der Mehrzahl der anderen europäischen Länder. 1966 lag das Armutsrisiko noch bei 11% während es 2009 auf 14,9% angestiegen ist. Besonders von Armut bedroht sind Alleinerziehende: diese Rate ist von 27% auf 52,3% zwischen 1996 und 2009 angewachsen. Die Arbeitslosigkeit liegt über 6% im Jahr 2010, dies trotz der insgesamt hohen Schaffung neuer Arbeitsplätze; das Verhältnis der Zeitarbeitsverträge, prekärer Arbeitsverträge also, liegt bei 7,2%, was die spektakulärste Steigerung in Europa ausmacht. Besonders die Jugendlichen leiden unter dieser Entwicklung.

Die „Panorama social“-Ausgabe macht die gleichen Beobachtungen was die Sicherheit und Zufriedenheit bei der Arbeit anbelangt. Überall macht sich eine ausgeprägte Verschlechterung bemerkbar.

Eine suboptimale soziale Organisation

„Selbstverständlich sind die allgemeinen Lebensbedingungen im Vergleich zum Rest Europas noch sehr gut, aber ist dies Grund genug sich mit der schleichenden Verschlechterung abzufinden?“ Der Präsident der Arbeitnehmerkammer stellt diese Frage und noch viele andere: Sind unsere Sozialtransfers leistungsfähig genug? Welche Auswirkungen hat die Prekarisierung der Beschäftigung auf unser Rentensystem? Wie steht es um unsere Familien- und Steuerpolitik?

Der Präsident der Arbeitnehmerkammer, Jean-Claude Reding, zieht die Schlussfolgerung, dass all diese Fragen in die öffentliche und politische Debatte einfließen müssen und, dass man sofort damit beginnen müsse Strategien zu entwickeln, um diesen negativen Entwicklungen entgegenzuwirken. Was bringt es schlussendlich wettbewerbsfähig zu sein, wenn die Resultate nicht der ganzen Bevölkerung zu Gute kommen.

Panorama social de la Chambre des salariés (CSL)

Les inégalités augmentent

La Chambre des salariés (CSL) a sorti dans sa série «Dialogue analyse» une nouvelle publication intitulée «Panorama social» qui a pour but de retracer et de commenter, en comparant avec ce qui se passe à l'étranger, les principaux indicateurs d'inégalités, de pauvreté, de conditions de travail, d'emploi et de chômage au Luxembourg. Elle y brosse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données dispersées pour créer une vue d'ensemble. La publication ne se veut pas exhaustive étant donné que dans le domaine social des données exactes manquent le plus souvent ou sont vétustes.

Brillant économiquement, mais moyen sur la cohésion sociale

Force est de constater, comme la CSL l'a déjà fait au cours des dernières années, que les premiers bilans ne sont guère réjouissants: la santé sociale du pays se dégrade de manière continue, sans parler de son environnement écologique, en dépit de ses excellentes performances économiques. Ainsi, le Grand-Duché présente la meilleure performance macroéconomique au sein de l'UE des vingt-sept. Le pays se place aussi à un niveau largement supérieur à la moyenne de l'UE des 27 en ce qui concerne la productivité horaire du travail. En termes de santé sociale cependant le pays occupe seulement la douzième place.

«Les statistiques disponibles sur la situation sociale des citoyens du Grand-Duché démontrent clairement que les inégalités sociales s'aggravent» constate le président de la CSL, Jean-Claude Reding. «Je m'intéresse moins aux comparaisons avec d'autres pays qu'à nos propres chiffres» ajoute-t-il.

Ainsi, les statistiques présentées par la CSL prouvent que les taux de chômage et de pauvreté sont en augmentation constante au Luxembourg et ce à un rythme plus rapide que dans la plupart des pays européens. En 1966, le taux de risque de pauvreté était encore de 11% tandis qu'en 2009 il a atteint les 14,9%. Les plus concernés par le risque de pauvreté sont les familles monoparen-

tales: le taux a augmenté de 27 à 52,3 entre 1996 et 2009. Le chômage a atteint les 6% en 2010, ceci malgré la forte création de nouveaux emplois, la proportion des contrats temporaires, précaires donc, est de 7,2%, sa progression est la plus spectaculaire d'Europe. Et ce sont surtout les jeunes qui souffrent de cette évolution.

Le nouveau Panorama social fait les mêmes constats en ce qui concerne la sécurité et la satisfaction au travail. On peut remarquer une dégradation significative.

Une organisation sociale sous-optimale

«Bien évidemment, les conditions de vie générales restent globalement bonnes, comparativement au reste de l'Europe, mais faut-il pour autant s'accommoder de cette dégradation»? Le président de la Chambre des salariés pose cette question et en soulève d'autres: Nos transferts sociaux sont-ils assez performants? Quelles répercussions la précarisation de l'emploi a-t-il sur notre système des pensions? Qu'en est-il de notre politique familiale et fiscale?

En guise de conclusion, le président de la Chambre des salariés, Jean-Claude Reding, estime indispensable que ces questions entrent dans le débat public et politique et qu'il faudra dès à présent réfléchir sur des stratégies afin de contrecarrer ces évolutions. A quoi sinon sert d'être compétitif, si le pays régresse socialement et que les résultats ne profitent pas à l'ensemble de la population.



SOCIONEWS

01/2011 28 mars 2011

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a décidé¹ que le refus par la Caisse nationale de santé luxembourgeoise (CNS) de prendre en charge les frais afférents aux analyses et aux examens de laboratoire effectués dans un autre Etat membre que le Luxembourg est contraire au principe de la libre prestation des services

Assemblées générales OGBL 2011

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Hesperange	jeudi 7 avril	19 h 00	Hesperange	Centre Nico Braun	Viviane Jeblick
Kehlen/Kopstal	vendredi 8 avril	19 h 00	Kehlen	Museksall	Christian Sikorski
Bascharage	vendredi 8 avril	19 h 30	Bascharage	Hall 75	Carlos Pereira
Mamer	vendredi 8 avril	19 h 00	Cap	Centre Culturel	Nico Clement
Dahleim	vendredi 8 avril	19 h 30	Dahlheim	Centre Culturel	Pit Schreiner
Luxembourg	vendredi 15 avril	19 h 00	Luxembourg	Hotel Sofitel / Hotel Novotel	Carlos Pereira
Tétange	vendredi 15 avril	18 h 30	Tétange	Schungfabrik	André Roeltgen
Beckerich	vendredi 15 avril	19 h 00	Elvange	Centre polyvalent	Danièle Nieles
Eischen	vendredi 15 avril	18 h 30	Eischen	Centre Culturel J. Wolff	Christian Sikorski
Rédange/Attert	samedi 16 avril	18 h 00	Roodt sur Ell	Café Roorda	Marie-Jeanne Leblond
Kleinbettingen	jeudi 14 avril	20 h 00	Kleinbettingen	Musiksall	Romain Daubenfeld
Steinsel	vendredi 22 avril	19 h 00	Steinsel	Ecole (salle des fêtes)	Romain Daubenfeld
Kayl	vendredi 22 avril	19 h 30	Kayl	Kayler Stuff	Tom Jungen
Koerich	vendredi 22 avril	18 h 15	Koerich	Festsall	Pit Schreiner
Steinfort	samedi 23 avril	19 h 00	Steinfort	Café „Sandkëscht“	Jerry Müller
Bonnevoie	vendredi 29 avril	19 h 30	Bonnevoie	Casino Syndical	Carlos Pereira
Roeserbann	vendredi 29 avril	19 h 00	Bivange	Restaurant Béiwengerstuff	Alain Mattioli
Clausen/Neudorf	samedi 30 avril	16 h 00	Neudorf	Restaurant-Pizzeria «Il Cavalière»	Carlos Pereira
Lintgen	samedi 7 mai	17 h 00	Lintgen	Café de la Gare	Jean-Claude Reding

Frontaliers / Grenzgänger



section	date	heure	localité	lieu	orateur
Volmerange	vendredi 15 avril	18h00	Volmerange	Salle des Fêtes	Nico Clement
Thionville-Metz	vendredi 27 mai	18h30	Thionville	Salle du Beffroi	Jean-Claude Reding
PME	vendredi 29 avril	19h00	Arlon	Auditorium de la Mutualité socialiste	Jean-Claude Reding
Grenzgänger	Samstag 9. April	19.00 Uhr	Mettendorf	Hotel Kickert	Nico Clement

3^{ème} Journée de Réflexion du SEW/OGBL et de la FGIL

Le samedi 12 mars 2011, le SEW et la FGIL avaient invité le personnel enseignant à leur 3^{ème} Journée de Réflexion au sujet de l'évaluation. Malgré la quantité de travail depuis l'augmentation de leur tâche et la mise en place de la réforme scolaire, une soixantaine d'institutrices et d'instituteurs ont encore participé à la 3^{ème} édition de la journée de réflexion. L'objectif de cette manifestation consistait à vérifier les objectifs des différentes formes d'évaluation et à analyser leur mise en œuvre.

Après l'allocation de bienvenue de Patrick Arendt, président du SEW/OGBL, la journée démarrait avec une table ronde modérée par Ed. Kirsch, président de la FGIL. La ministre Mady Delvaux-Stehres et Romain Martin de l'EMACS représentaient le ministère, Michèle Retter était la représentante des parents d'élèves, tandis que Monique Adam et Martine Burg défendaient le point de vue des enseignants et du syndicat. Un débat très

animé sur les sujets principaux devant être abordés lors des ateliers de discussions montrait les divergences d'opinions entre les enseignants, les parents d'élèves et le ministère.

Avant d'aborder les discussions dans les ateliers, Roland Harsch récitait ses textes au grand plaisir de ses auditeurs. La journée fut close par un choix adapté de scènes du programme actuel de la Peffermill(ch)en.



Le projet-pilote Ghana-Luxembourg-Social-Trust Project, réalisé depuis septembre 2009 par l'OGBL ensemble avec l'Organisation internationale du travail et par le biais d'un cofinancement par le ministère luxembourgeois de la Coopération cherche un



Coopérant (m/f)

Pays et endroit d'action: Ghana, Accra

Tâche: Responsable du déroulement du projet au Ghana du point de vue organisationnel, administratif et financier.

Exigences: Etre détenteur/détentrice d'un diplôme de fin d'études en sciences sociales, politiques, en droit, en économie, en anthropologie ou en une discipline apparentée ou disposer d'une longue expérience fondée qui vous prédestine à l'exécution des tâches précitées.

Durée de la tâche: 01.06.2011 - 31.08.2014

Candidature: Veuillez envoyer votre dossier de candidature bien fourni par poste ou bien par voie électronique à Armand Drews, ONG «OGBL Solidarité syndicale», 146, bd de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg; ong@ogbl.lu

Pour des renseignements plus détaillés, veuillez consulter le site internet www.solidaritesyndicale.lu ou appeler Armand Drews au numéro +352621156567

Le bus et l'exposition de l'inscription

«Je peux voter»



Dans le cadre de la campagne officielle promue par le gouvernement et gérée par l'Office Luxembourgeois pour l'Accueil et l'Intégration, l'ASTI propose gratuitement à toute institution le «Bus de l'Inscription» et l'exposition «Je peux voter».

Pour la partie nord du pays, le groupement LEADER Rédange-Wiltz, qui regroupe les communes de Beckerich, Grosbous, Rambrouch,

Rédange, Wahl, Boulaide, Esch-sur-Sûre, Goesdorf, Heiderscheid, Lac de la Haute-Sûre, Neunhausen, Wiltz, Winseler et Mertzig propose pour cette zone géographique «un double» de l'exposition «Je peux voter».

Dans le bus se trouvent 7 écrans tactiles sur lesquels les 2 modes de scrutin, les compétences de la commune, des déclarations de responsables politiques de tous les partis représentés à la Chambre des députés ainsi que les modalités d'inscription sur les listes électorales sont expliquées.

L'exposition, quant à elle, est constituée de 13 panneaux au total montés sur une structure roll-up (1 panneau explicatif et 12 portraits). 12 personnes, d'origines diverses, y témoignent d'un point de vue plus personnel de l'importance de la participation aux élections.

Pour la réservation: prendre contact avec l'ASTI asbl au 43 83 33 60 ou alors par mail à miginfo@asti.lu.



**NOUS AVONS
DÉMÉNAGÉ**



nouvelle adresse

Patiente Verriedung asbl
1a, rue Christophe Plantin
L-2339 Luxembourg
Tél. +352 49 14 57-1
infos@patienteverriedung.lu
www.patienteverriedung.lu



*"Kruismans, le Flamand le plus drôle du monde!"
(Le Soir)*

Bert KRUISMANS
*La Flandre
pour
les nuls.*

Spectacle suivi d'un débat:
« Se battre contre les Flamands ? Non ! Se battre contre le nationalisme ? Oui ! »

Jeudi 12 mai 2011 à 20h00
ARLON – Maison de la Culture

PAF : 8€ - places à retirer à la Maison de la culture ou à la FGTB Arlon
Infos et réservations : 0473/750.957 ou jeanfrancois.gerkens@fgtb.be

Einem verdienstvollen Gewerkschafter zum Gedenken



„De Jacques ass de Muere gestuerwen“. Diese Nachricht erhielten wir am Samstag, den 12. Februar und sie verbreitete sich wie ein Lauffeuer in der

ganzen Moselgegend. Jacques Haas aus Grevenmacher hatte uns nach einer längeren Erkrankung für immer verlassen. Ein Mann des Volkes, ein großer Gewerkschafter, der sein ganzes Leben lang nach dem Goethe-Wort: „Edel sei der Mensch, hilfreich und gut“ gelebt hat, der sein Leben aufgeopfert hat im Dienst seiner Mitmenschen.

In einer alteingesessenen Arbeiterfamilie in der Moselmetropole geboren, erlernte er in jungen Jahren das Elektrikerhandwerk, um so sein Leben verdienen zu können. Nach seiner Lehre trat er in den Dienst der CEGEDEL ein, wo er bis zu seiner Pensionierung beschäftigt war. Bald erkannte der junge Arbeiter die Notwendigkeit in eine Gewerkschaft einzutreten und wurde Mitglied im damaligen LAV.

Doch wollte Jacques nicht nur Mitglied sein. Nein, er wollte seine Ideen in den Dienst der Arbeiterbewegung einbringen. Hart und konsequent war sein Einsatz, wenn es galt um die Rechte der Arbeiter zu kämpfen. An ihm können sich, in den heutigen, schwierigen Zeiten, viele ein Beispiel nehmen. Schnell genoss Jacques das vollste Vertrauen seiner Verbandskollegen. So bekleidete er innerhalb des LAV, dann des OGBL schnell führende Posten: ab 1964 Präsident der Lokalsektion Grevenmacher, bis zu seinem Tode Ehrenpräsident, Mitglied der Regionale Düdelingen-Osten, zeitweilig Mitglied der Arbeiterkammer.

Als er die Verantwortung der lokalen Sektion an die jüngere Generation übergab, wurde er Mitglied des

Rentnerkomitees Düdelingen-Osten, wo er den Posten des Vizepräsidenten bekleidete. Auch hier setzte er seine volle Kraft ein, sein Idealismus und sein Kampfeswille waren ungebrochen. Mit tiefer Bestürzung nahmen seine Freundinnen und Freunde aus dem Rentnerkomitee seinen Tod zur Kenntnis.

Jacques Haas war ebenfalls eine große Persönlichkeit der Stadt Grevenmacher. In seinen jungen Jahren war er während einer langen Zeit eine der Hauptstützen des FC Grevenmacher, sein Verein, dem er zeitlebens seine Treue hielt und den er unterstützte. Während 30 Jahren vertrat er die Interessen seiner Heimatstadt im Gemeinderat, zuerst als Gemeinderat, dann als langjähriger Schöffe, bis zu seinem Tode. „Vun der Long op d'Zong“ war die Art und Weise wie Jacques seine politischen Interessen vertrat. Auch hier war er hart in der Auseinandersetzung, um seine Meinung zu vertreten, doch nie war er beleidigend, oft waren seine Aussagen mit Witz und Humor gepaart. Auseinandersetzungen mit dem politischen Gegner wurden oft bei einem „gouden Patt Miseler“ abgeschlossen, wobei sich Jacques nicht immer ein verschmitztes Lächeln verkneifen konnte.

Mit Jacques Haas hat uns ein ehrlicher Arbeitersohn, ein Mann mit Rückgrat und Ehrgefühl, für immer verlassen. Eine große Menschenmenge hatte sich eingefunden, um ihm die letzte Ehre zu erweisen: seine Kollegen aus der Gewerkschaft und der sozialistischen Partei, die Stadtführung von Grevenmacher und Bürgerinnen und Bürger aus seiner geliebten Heimatstadt, wie Freunde und Bekannte von nah und fern. Sie alle werden sein Andenken in bester Erinnerung behalten und sie versichern den Hinterbliebenen ihre aufrichtige Anteilnahme an ihrem großen Leid.

De Rentnerkomitee vum OGBL Diddeléng-Osten
Marcel Schroeder, Präsident

GRATTE-CUL	▼	SEL	▼	OBSERVÉES	▼	PRIMATES	▼	VENU AU MONDE
GIGANTESQUE		SUPPORTS DE CORNICHE		SAUF		FRÈRE DE JACOB		
▶		▼		▼		▼	10	▼
NAVIGATION DE PLAISANCE	▶				9			
MARÉE								DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE
▶								
ABER	▶	1		DÉPARTEMENT	▶		5	▼
PÂTURAGES				OISEAU				
▶			6	▼		PERSONNEL	▶	
						SUJET À TRAITER		
RETRANCHAI	▶					CHEF À ALGER	▶▼	
PUBLIERONS						EST COMPRIS		
▶					8		2	
POÈME	▶			CROCHET	▶			
IGNORANT				SERVICES GAGNANTS				
▶				PIGES	▶▼			ELLE PROMÈUT LA JUSTICE SOCIALE
				SUIT LE DOCTEUR				
CONIFÈRE	DIVISION	▶	▼			4	▼	
	SOUS SOL							
▶	3	CALME	▶					
CRACK	▶		TRAVAIL DE JOAILLIER	▶	7			

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/33 © HACHEL INT

F	A	O	E						
B	R	I	S	Q	U	A	R	D	
E	S	T	U	A	I	R	E		
G	L	O	R	I	O	L	E	S	
O	L	E	U	S	U	S			
U	N	E	M	A	R	U			
M	O	I	R	E	S				
C	H	E	V	R	O	T	E		
A	N	A	N	O	T	E			
B	U	T	I	N	N	E	T		
B	R	E	U	N	I	E			
F	A	C	E	T	T	E	N	T	
N	E	S	S	E	T	E			

2/11 - Solution: FEUILLETON

A. Cavalieri, Hayange (F) 1^{er} prix
P. Simões, Koerich (L) 2^e prix

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 16 mai 2011 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell à la Centrale de l'OGBL à Esch/Alzette (60, boulevard Kennedy). Prière d'appeler le N° de tél. 54 05 45-240 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



Schiffskran		Gas- kraft- maschine	Halbinsel vor Danzig	europ. Welt- raumorg. (Abk.)		israe- lisches Parla- ment	griechi- sche Sagen- gestalt			Kurort an der Lahn (Bad ...)	Ball- drehung beim Tennis	nicht selten, öfter		Haupt- stadt von My- anmar
griechi- sche Haupt- stadt			5			Studien- halbjahr							4	
Flug- zeug- antrieb		1				so weit, so lange			Hast			Ktz.-Z. Hagen		
behörd- liche Ver- fügung					8		Wider- schein d. Polar- eises		unrund laufen					
				sowje- tische Mond- sonde		roter Farb- stoff		6				engl. Popstars (The ...)		
chem. schwed. Pop- gruppe			US- Komiker (Jerry)						leimen		Gebäude			
Ärger, Verstim- mung						Haupt- stadt der West- sahara			Kugel- spiel, Bowling		3			
	10		Rinde portugie- sischer Eichen		Sohn Evas					früherer äthiop. Fürsten- titel			Falsch- meldung in der Presse	
franzö- sisch: Seele	latei- nisch: wo	höflicher Mann					9				ein US- Geheim- dienst		ein Brems- system (Abk.)	
unbe- kanntes Flug- objekt				Kanal auf Honshu (Japan)				chem. Zeichen für Beryl- lium		schott. Stam- mes- verband				
					nicht gern gesehen		2							
1. ge- wählter Reichs- präsident		Versiche- rung für Arzt- kosten		7										

DEIKE 1512-3610

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



2/11 - Lösungswort:
FORTSCHRITT

T. Arnoldy, Pontpierre (L) 1. Preis
R. Britz, Bettembourg (L) 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
2/2011



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Aus-
nahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte
und schicken Sie diese bis zum 16. Mai 2011 an
folgende Adresse:

OGBL Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise
zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der
Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffent-
lichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach
Veröffentlichung der Namen der Gewinner im
Aktuell in der Escher OGBL-Zentrale (60, Boulevard
Kennedy) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung
eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45 - 240
anrufen.

Zu gewinnen sind:

1. Preis: 1 PC-Rucksack
2. Preis: 1 Radiowecker



OGB L

**Mir wieren eis
géint**

**all Sozialofbau an
Diskriminéierung!**

www.ogbl.lu